

Nordring 30
3013 Berne
www.police.be.ch

Statistique de la criminalité 2020

Canton de Berne

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	9
2.1	Infractions selon la loi	9
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	9
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	10
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	11
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	11
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	12
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	13
2.3	Infractions selon la répartition géographique	14
2.3.1	Code pénal (CP)	14
2.3.1.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	14
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	15
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	16
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	17
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	18
2.3.2.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	18
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	19
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	20
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	21
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	22
2.3.3.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	22
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	23
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	24
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	25
2.4	Prévenus selon la loi	26
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	26
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	26
2.4.2.1	Code pénal (CP)	26
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	27
2.4.2.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	27
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	28
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour.....	29
2.4.4.1	Code pénal (CP)	29
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	31
2.4.4.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	32
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	33
2.4.5.1	Code pénal (CP)	33
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	33
2.4.5.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	34
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	34
3	Partie détaillée.....	35
3.1	Infractions de violence	35

3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	35
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	36
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	37
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	37
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	37
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	38
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	38
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	38
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	39
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	40
3.2	Violences domestiques	41
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction	41
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	42
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	43
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	44
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	44
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	44
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	45
3.4	Infractions contre le patrimoine	46
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	46
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	47
3.5	Brigandage	48
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	48
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	48
3.6	Vol	49
3.6.1	Répartition selon le type de vol	49
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	49
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	50
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	50
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	51
3.7	Vol de véhicule	52
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	52
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	52
3.8	Dommages à la propriété	53
3.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	53
3.8.2	Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	53
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	54
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit	55
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	56
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	56
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	57
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	58
3.9.3.1	Consommation par substances	58
3.9.3.2	Trafic par substances	59
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	59
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	59
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	60

3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	60
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	61
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	62
3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	63
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	63
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions.....	64
4	Évolution.....	65
4.1	Tableaux.....	65
4.1.1	Infractions selon la loi.....	65
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	66
4.1.3	Code pénal: infractions par arrondissement administratif	67
4.1.4	Code pénal: infractions par commune	68
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	69
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif	69
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	70
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	71
4.1.9	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif.....	72
4.1.10	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	73
4.1.11	Infractions de violence.....	74
4.1.12	Infractions de violence domestique	75
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	76
4.2	Graphiques.....	77
4.2.1	Infractions selon la loi.....	77
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	78
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	78
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	79
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	79
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	80
5	Suppléments cantonaux	81
5.1	Événements cantonaux.....	81
5.2	Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances.....	81
6	Glossaire méthodologique	82
6.1	Introduction.....	82
6.2	Définitions	82
6.2.1	Le cas/l'affaire	82
6.2.2	L'infraction.....	82
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue.....	82
6.2.4	La personne lésée.....	82
6.2.5	La population résidente permanente	82
6.2.6	Etat des communes.....	83
6.3	Principes d'exploitation des données	83
6.3.1	Statistique de sortie.....	83
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	83
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	83

6.4	Chiffres clés	83
6.4.1	Chiffres absolus	83
6.4.2	Chiffres relatifs	83
6.4.3	Graphiques	84
7	Index des tableaux	85
8	Index des figures.....	86

1 Introduction

Généralités

Depuis 2009 (2008 pour Berne), la statistique policière de la criminalité (SPC) applique les mêmes principes de saisie et d'évaluation dans tous les cantons. Sa particularité: la statistique d'une affaire enregistrée par la police fait état de toutes les infractions pénales qu'elle comporte. L'affaire d'un conflit de voisinage peut par exemple comprendre les infractions suivantes: dommage à la propriété, injure, menace et voies de fait. Par conséquent, quatre infractions sont répertoriées dans la statistique policière de la criminalité pour cette seule affaire.

Le rapport annuel de la SPC s'articule en cinq parties: après une introduction, la deuxième partie donne un aperçu général des infractions contre les lois liées au code pénal (code pénal, loi sur les stupéfiants et loi sur les étrangers et l'intégration). La troisième approfondit certaines thématiques présentant un intérêt public particulier. La quatrième rassemble des tableaux et des graphiques comparatifs sur plusieurs années et la cinquième aborde des événements et des actes punissables relatifs aux lois ou ordonnances cantonales.

Aperçu

En 2020, 69'910 infractions pénales ont été saisies sur la base de la législation fédérale susmentionnée sur l'ensemble du canton de Berne: 78,5% (54'869) relèvent du code pénal, 17,0% (11'854) de la loi sur les stupéfiants et 4,6% (3'187) de la loi sur les étrangers et l'intégration. Ne sont pas prises en compte les violations de la loi sur la circulation routière (LCR), des lois fédérales annexes ou des lois cantonales.

Le total des infractions au code pénal (CP) est en légère hausse par rapport à l'année précédente: elles passent de 53'942 à 54'869, soit plus de 2%.

Si l'on rapporte le nombre de délits pénaux à celui des habitants (nombre cas répertoriés par rapport à 1'000 habitants), les villes de Berne avec 132,9, Biel/Bienne avec 129,2 et Interlaken avec 107,6 infractions se placent en tête. Si les valeurs élevées à Berne et Biel/Bienne sont dues à leur rôle de centre, voire d'agglomération, celle d'Interlaken s'explique en premier lieu par son rôle de destination touristique et son excellente infrastructure routière. À Berne, les chiffres sont supérieurs de 3% envers 2019, à Biel/Bienne de 7%. À Interlaken, on note un recul de 27%, que l'on peut attribuer au recul du tourisme en raison de la pandémie.

Taux d'élucidation

Si le taux d'élucidation est de 40,4% (2019, 38,3%) en moyenne, il est très différent d'un sous-domaine à l'autre. En raison d'une part des différentes priorités policières et d'autre part des caractéristiques particulières à chaque type de délit.

Il est très élevé pour les actes punissables contre la vie et l'intégrité corporelle (91,2%) ou contre l'intégrité sexuelle (87,0%). Car en général victimes et personnes prévenues se connaissent.

Le taux d'élucidation de 25,4% (2019, 25,3%) des délits contre le patrimoine est dû à différents facteurs. Ils (38'116) forment la majorité des violations du CP (69,5%) et les investigations s'avèrent difficiles en fonction de la nature même des différents types de délit. Ainsi, rechercher un auteur de dommages à la propriété ou de vol à la tire n'est guère possible sauf à engager de très importantes ressources. Il s'avère encore plus complexe et ardu d'enquêter contre des groupes de cambrioleurs internationaux et très mobiles ainsi que contre les cyber-escrocs professionnels.

Comme on peut s'y attendre, le taux d'élucidation des infractions contre la loi sur les stupéfiants (LStup, 98,9%) ou contre la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI, 99,9%) est très élevé, étant donné que leur découverte et leur enregistrement se font lors de contrôles policiers.

Personnes prévenues

Dans l'ensemble les hommes entre 18 et 24 ans ont particulièrement souvent à faire avec la police (1'601 prévenus contre le CP, 1'298 prévenus contre la LStup). Pour le CP, 75,0% sont des hommes. Pour les violations de la loi sur les stupéfiants, 13,8% sont des femmes.

Le nombre de prévenus mineurs en raison de délits relevant du CP est supérieur de 22% à 2019. En pourcentage, l'augmentation est plus marquée chez les filles (de 266 à 342) que chez les garçons (de 880 à 1'059). Le nombre de mineurs dénoncés pour infraction à la loi sur les stupéfiants a crû de 6,4% (de 641 à 682).

L'année passée, 12,2% des personnes prévenues ont été dénoncées pour cinq infractions au CP ou plus (2019, 12,6%).

Les prévenus de nationalité étrangère sont différenciés en fonction de leur titre de séjour. Il est alors important de considérer chaque loi, voire chaque élément constitutif d'une infraction. Les prévenus étrangers sont responsables de 44,0% des actes punissables relevant du CP, en léger recul par rapport à l'année précédente (46,7%). Pour les délits liés à la LStup, le pourcentage reste pratiquement inchangé à 38,3% (2019, 38,9%).

Pour les violations du CP, le nombre de prévenus de nationalité suisse a augmenté de 14,4%, celui de la population étrangère domiciliée en Suisse de 4,0% et les prévenus liés à la procédure d'asile de 9,5%. Par contre, le nombre de prévenus étrangers non domiciliés en Suisse (touristes ou illégalement présents) y est en recul (-3,6%).

Actes punissables violents

Dans cette catégorie, la SPC distingue deux types d'acte : avec violence grave ou avec violence d'intensité moyenne (y compris les tentatives). Dans leur ensemble, ils sont en progression de 6% (de 4'524 à 4'813).

3,9% (2019, 3,3%) de ces actes, le sont pour violence grave. Il s'agit notamment d'homicides (6 réalisés, 7 tentés; 2019: 3 réalisés, 8 tentés), de lésions corporelles graves (82; 2019: 65) de viols (87; 2019: 73) et de brigandages qualifiés (5; 2019: 0). La violence grave s'est accrue de 26% (+38 infractions).

Les actes de violence d'intensité moyenne ont augmenté de 3% (+84 infractions) au total. Les brigandages (275; 2019: 237) et les rixes (158, 2019: 103) l'emportent dans cette catégorie. Les dénonciations pour agression (136; 2019: 116), contrainte (151; 2019: 141) et contrainte sexuelle (49; 2019: 43) suivent la même tendance. De même que les menaces de ce type de violence (+15%), soit 15% de plaintes pour menace et 11% pour extorsion ou chantage.

Quant à la violence domestique, 1'557 infractions ont été saisies dans le canton de Berne en 2020, soit 21% de plus que l'année précédente, 75,6% concernant des relations de couple (y compris les ex).

Actes punissables d'ordre sexuel

Le total des infractions d'ordre sexuel (856) est de 14% supérieur à l'année précédente, notamment le harcèlement sexuel (+21%, à 181 dénonciations), la pornographie (+12%, à 337), l'exhibitionnisme (+30%, à 57) et les viols (+19%, à 87). Concernant la violence domestique, les dénonciations pour viols ont été plus nombreuses (de 21 à 33 infractions).

Infractions contre le patrimoine

Comparé à l'année précédente, les infractions contre le patrimoine ont diminué de 2%. Elles représentent la majeure partie des violations du CP enregistrées par la police (69,5%), dont 56,1% sont dues à des vols (vols de voiture inclus).

Pour tous les vols, on note un recul de 7% (-1'576 infractions), il est de 6% pour les vols par effraction. Cette tendance se confirme pour les vols à la tire (-33%), à l'arraché (-12%) et à l'étagère (-4%). Mais inversion de tendance pour les vols à l'astuce (+5%), par effraction du véhicule (+5%), par introduction clandestine (+15%) et dans un véhicule (+24%).

Les dommages à la propriété représentent un autre taux important d'infractions contre le patrimoine (11'884), dont 29,3% sont liés à des vols (3'479 infractions), soit un nouveau recul de 5%. Dans les autres cas, il s'agit surtout de vandalisme (8'395, +9%).

Il y a eu moins de plaintes pour filouterie d'auberge (-8%), obtention frauduleuse d'une prestation (-28%), détournement de salaire (-36%) et recel (-5%). Par contre, il y a eu plus d'abus de confiance (+26%), d'escroqueries (+10%), d'utilisations frauduleuses d'un ordinateur (+11%), d'extorsions et chantages (+2%) et de gestions déloyales (+23%).

Loi sur les stupéfiants

En 2020, on note 11'854 violations de la loi sur les stupéfiants (-2%). Elles ont majoritairement trait à la consommation ou à la possession (87,0%), cette dernière reculant de 10% (-266), tout comme le trafic (en tout -6%). Par contre, les dénonciations pour culture / production ont augmenté (en tout +38%) et pour contrebande (en tout +52%).

Le taux d'élucidation très élevé est notamment dû au fait que la délinquance liée aux stupéfiants relève de la criminalité classique contre laquelle la police mène des investigations de sa propre initiative, et qui repose rarement sur des renseignements de tiers. Cela explique aussi les variations parfois extrêmes au niveau local par rapport à l'année précédente. Au vu du nombre délits, cette délinquance se situe surtout à Berne et à Bienne.

Loi sur les étrangers et l'intégration

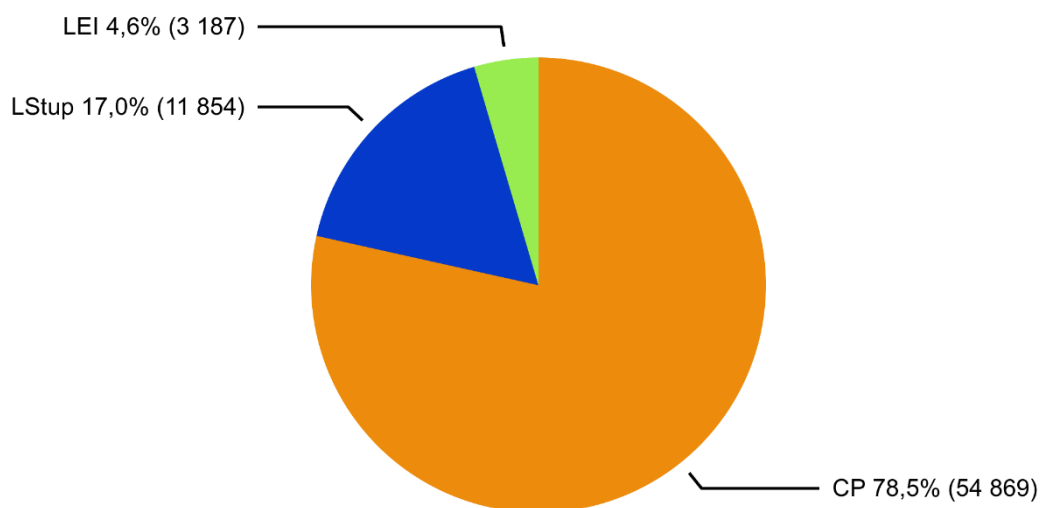
L'ensemble des actes punissables relevant de la loi sur les étrangers a augmenté de 2% (de 3'119 à 3'187): 37,4% d'entre eux concernent les entrées, les sorties et les séjours illégaux en Suisse. Le taux d'élucidation s'explique de la même manière que celui de la délinquance relative aux stupéfiants.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

2.1.2 Éluclations et évolution des infractions selon la loi

Éluclations et évolution des infractions selon la loi

	2019		2020		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Code pénal (CP)	53 942	38,3%	54 869	40,4%	2%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	12 043	98,8%	11 854	98,9%	-2%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	3 119	100,0%	3 187	99,9%	2%

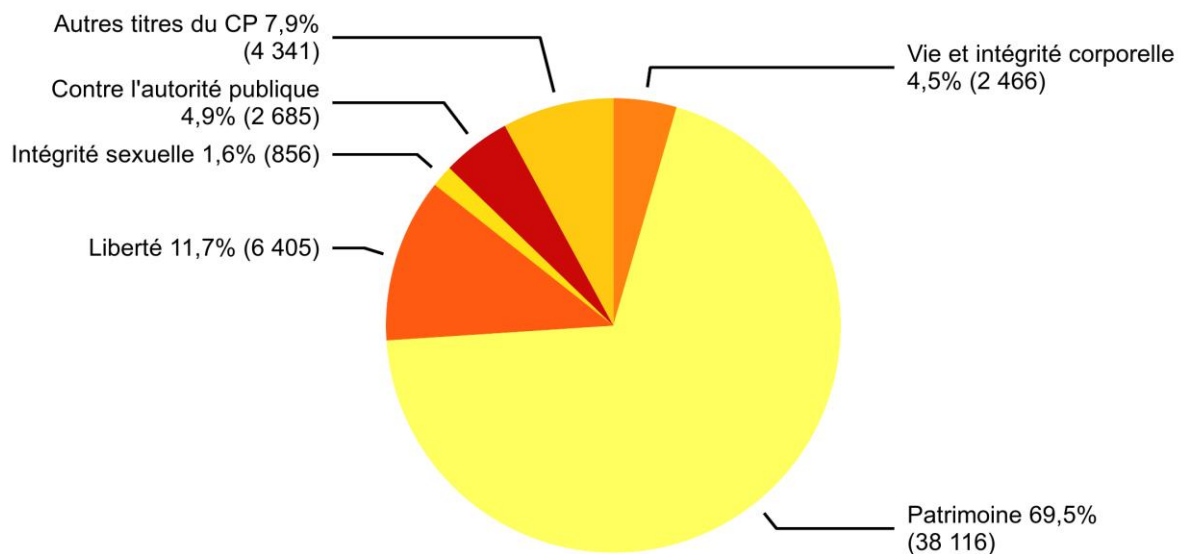
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 1: Éluclations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

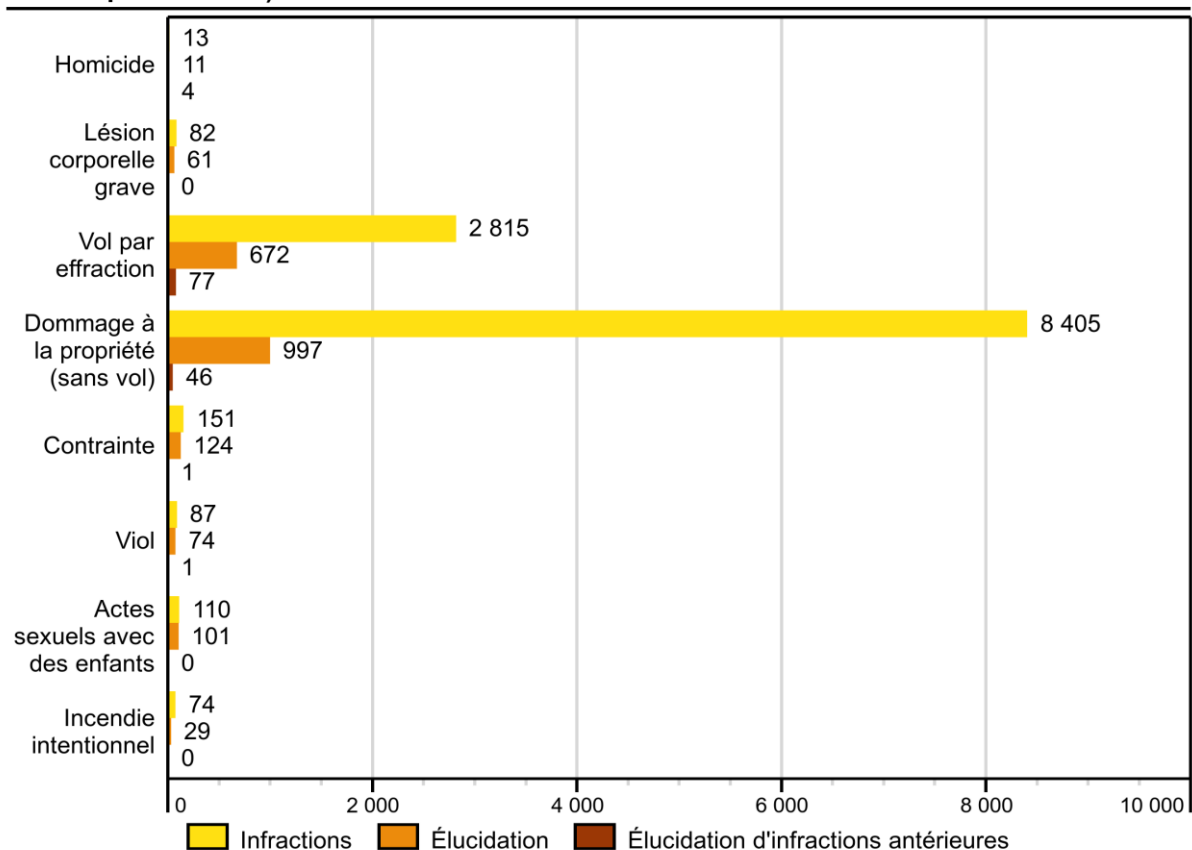
	2019		2020		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général du Code pénal	53 942	38,3%	54 869	40,4%	2%
Total vie et intégrité corporelle	2 391	89,2%	2 466	91,2%	3%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	100,0%	6	100,0%	100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	8	100,0%	7	71,4%	-13%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	65	84,6%	82	74,4%	26%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	682	85,8%	652	86,3%	-4%
Total patrimoine	38 876	25,3%	38 116	25,4%	-2%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	16 153	32,0%	15 139	34,5%	-6%
dont vol par effraction	3 004	24,7%	2 815	23,9%	-6%
dont vol à l'arrachée	106	17,0%	93	28,0%	-12%
Vol de véhicule (Art. 139)	6 814	4,8%	6 252	4,0%	-8%
Brigandage (Art. 140)	237	40,1%	280	35,0%	18%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 697	14,2%	8 405	11,9%	9%
Escroquerie (Art. 146)	1 949	47,2%	2 136	46,9%	10%
Extorsion et chantage (Art. 156)	90	31,1%	92	31,5%	2%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	225	99,6%	254	97,2%	13%
Total honneur, domaine secret ou privé	2 194	93,9%	2 430	93,5%	11%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	308	85,7%	349	89,1%	13%
Total liberté	6 317	50,0%	6 405	50,6%	1%
Menaces (Art. 180)	1 028	94,9%	1 186	93,3%	15%
Contrainte (Art. 181)	141	78,7%	151	82,1%	7%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	4	75,0%	–
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	42	95,2%	23	100,0%	-45%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	628	84,6%	640	83,9%	2%
Total intégrité sexuelle	751	85,4%	856	87,0%	14%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	107	87,9%	110	91,8%	3%
Viol (Art. 190)	73	86,3%	87	85,1%	19%
Exhibitionnisme (Art. 194)	44	61,4%	57	59,6%	30%
Pornographie (Art. 197)	300	96,3%	337	96,1%	12%
Total danger collectif	312	47,4%	274	50,7%	-12%
Incendie intentionnel (Art. 221)	84	40,5%	74	39,2%	-12%
Total autorité publique	1 594	94,8%	2 685	97,5%	68%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	630	89,8%	630	92,9%	0%
Total administration de la justice	534	84,3%	691	73,4%	29%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	389	78,7%	534	66,5%	37%
Autres infractions du Code pénal	973	72,3%	946	74,1%	-3%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

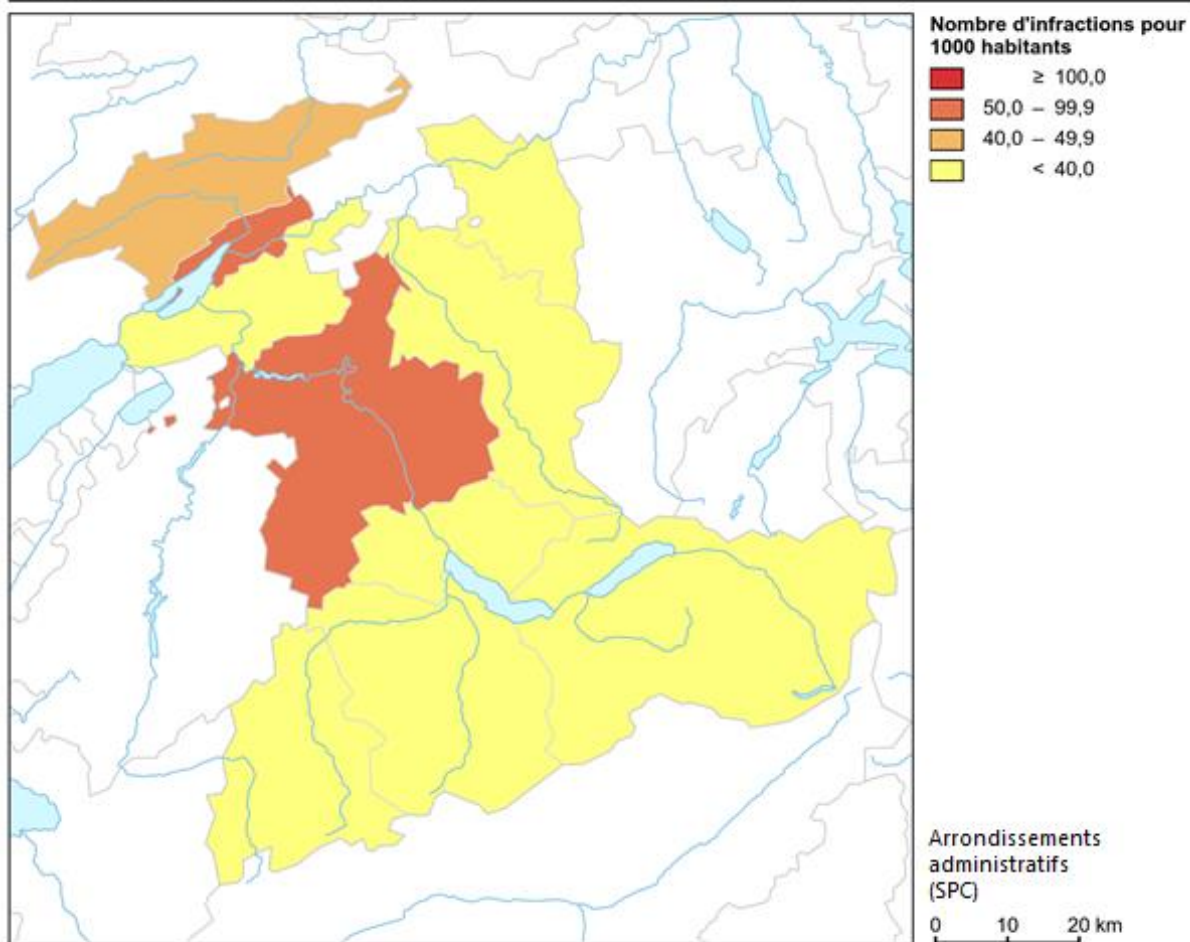
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

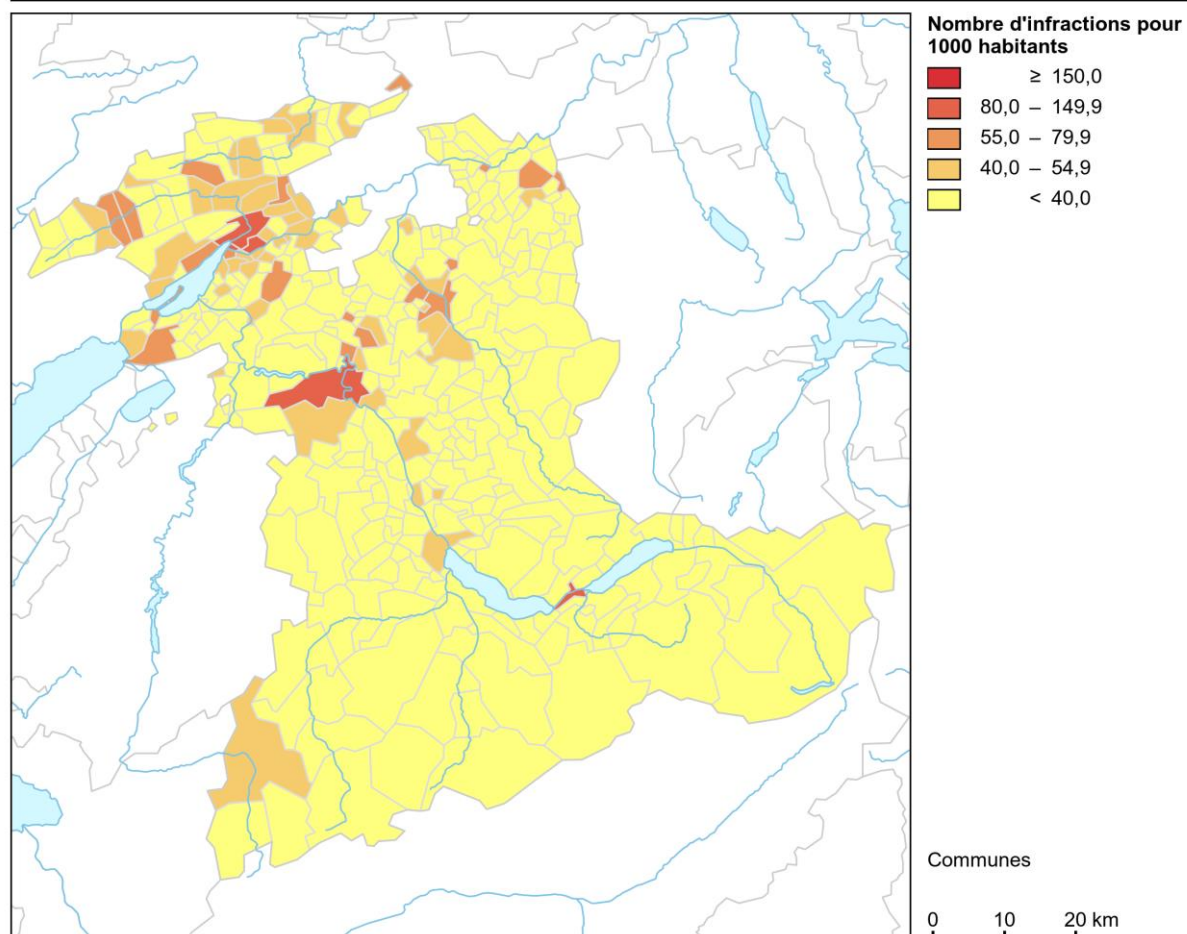
Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	26 298	414 658	63,4	27 034	416 469	64,9	3%
Arrondissement administratif Thoun	3 625	107 491	33,7	3 590	107 628	33,4	-1%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	9 092	101 313	89,7	9 794	102 156	95,9	8%
Arrondissement administratif Emmental	2 940	97 218	30,2	3 077	97 504	31,6	5%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	2 789	81 759	34,1	2 632	82 061	32,1	-6%
Arrondissement administratif Seeland	2 613	74 467	35,1	2 753	75 335	36,5	5%
Arrondissement administratif Jura bernois	2 203	53 721	41,0	2 188	53 707	40,7	-1%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 051	47 387	43,3	1 653	47 600	34,7	-19%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 292	40 375	32,0	1 127	40 458	27,9	-13%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	439	16 588	26,5	570	16 556	34,4	30%
Inconnu BE	600	–	–	451	–	–	-25%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	17 325	133 883	129,4	17 882	134 591	132,9	3%
Biel/Bienne	6 701	55 159	121,5	7 186	55 602	129,2	7%
Thun	2 253	43 734	51,5	2 360	43 632	54,1	5%
Köniz	1 744	41 784	41,7	1 882	42 044	44,8	8%
Ostermundigen	718	17 751	40,4	667	17 772	37,5	-7%
Burgdorf	890	16 420	54,2	1 029	16 587	62,0	16%
Steffisburg	412	15 959	25,8	397	15 929	24,9	-4%
Langenthal	1 044	15 624	66,8	922	15 644	58,9	-12%
Lyss	871	15 282	57,0	922	15 525	59,4	6%
Muri bei Bern	594	13 054	45,5	573	13 023	44,0	-4%
Münsingen	583	12 724	45,8	565	12 935	43,7	-3%
Spiez	530	12 812	41,4	484	12 870	37,6	-9%
Belp	361	11 510	31,4	314	11 572	27,1	-13%
Worb	370	11 316	32,7	390	11 479	34,0	5%
Ittigen	505	11 351	44,5	463	11 306	41,0	-8%
Zollikofen	415	10 306	40,3	594	10 471	56,7	43%
Münchenbuchsee	268	10 213	26,2	263	10 355	25,4	-2%
Langnau im Emmental	272	9 380	29,0	242	9 320	26,0	-11%
Wohlen bei Bern	293	9 282	31,6	197	9 266	21,3	-33%
Moutier	428	7 384	58,0	402	7 385	54,4	-6%
Herzogenbuchsee	258	7 200	35,8	262	7 255	36,1	2%
Frutigen	168	6 923	24,3	164	6 940	23,6	-2%
Heimberg	182	6 832	26,6	158	6 927	22,8	-13%
Nidau	521	6 823	76,4	632	6 872	92,0	21%
Saanen	260	6 818	38,1	274	6 817	40,2	5%
Schwarzenburg	265	6 831	38,8	144	6 744	21,4	-46%
Urtenen-Schönbühl	315	6 271	50,2	295	6 317	46,7	-6%
Bolligen	152	6 264	24,3	192	6 286	30,5	26%
Kirchberg (BE)	216	5 965	36,2	249	5 916	42,1	15%
Unterseen	180	5 751	31,3	207	5 852	35,4	15%
Uetendorf	206	5 893	35,0	198	5 843	33,9	-4%
Jegenstorf	134	5 746	23,3	170	5 761	29,5	27%
Interlaken	833	5 610	148,5	606	5 634	107,6	-27%
Neuenegg	110	5 541	19,9	119	5 606	21,2	8%
Konolfingen	194	5 283	36,7	175	5 347	32,7	-10%
Vechigen	105	5 298	19,8	127	5 345	23,8	21%
Lengnau (BE)	237	5 254	45,1	274	5 280	51,9	16%
Fraubrunnen	122	5 113	23,9	120	5 180	23,2	-2%
Saint-Imier	295	5 131	57,5	250	5 140	48,6	-15%
Sumiswald	91	5 045	18,0	82	5 026	16,3	-10%
Autres communes	12 521	440 457	–	12 437	442 078	–	-1%

© OFS, Neuchâtel 2021

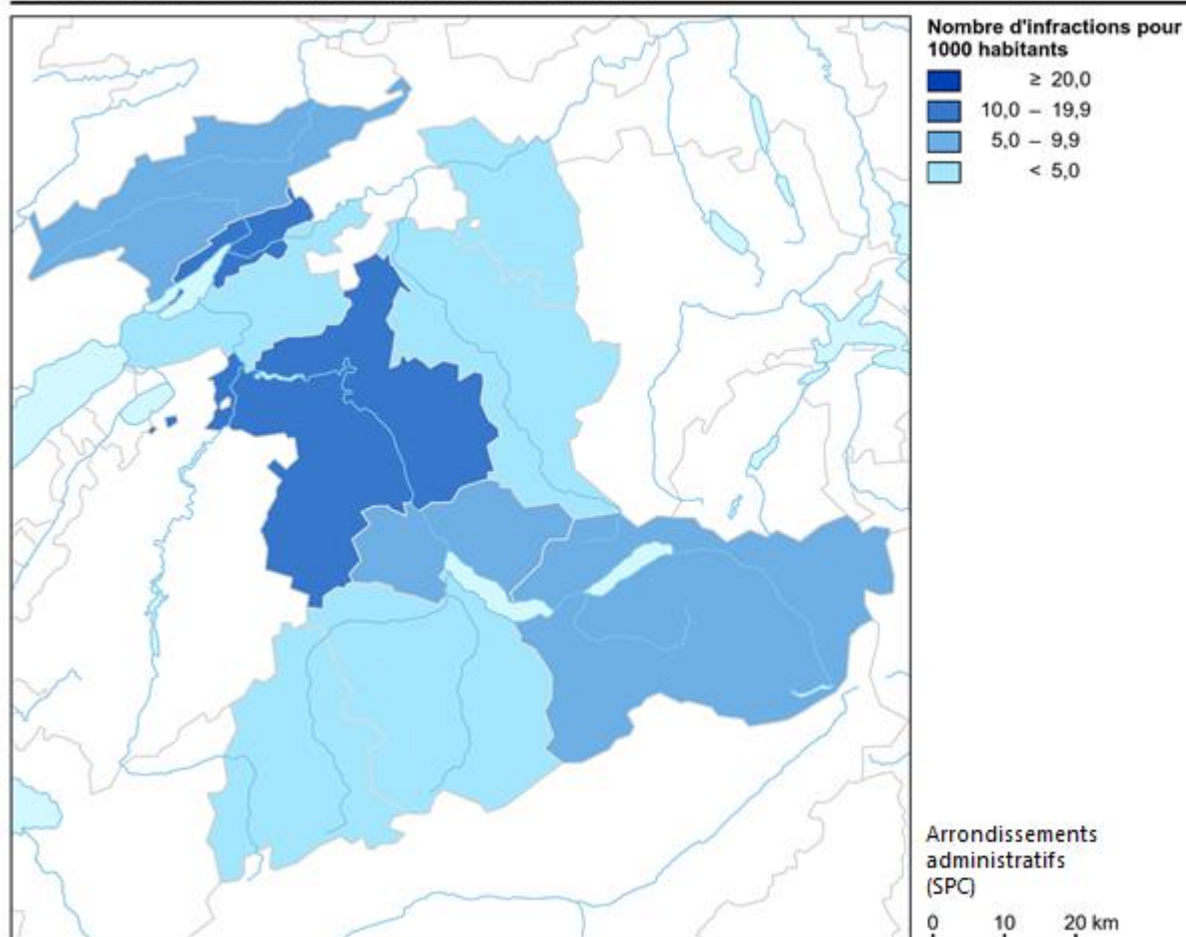
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

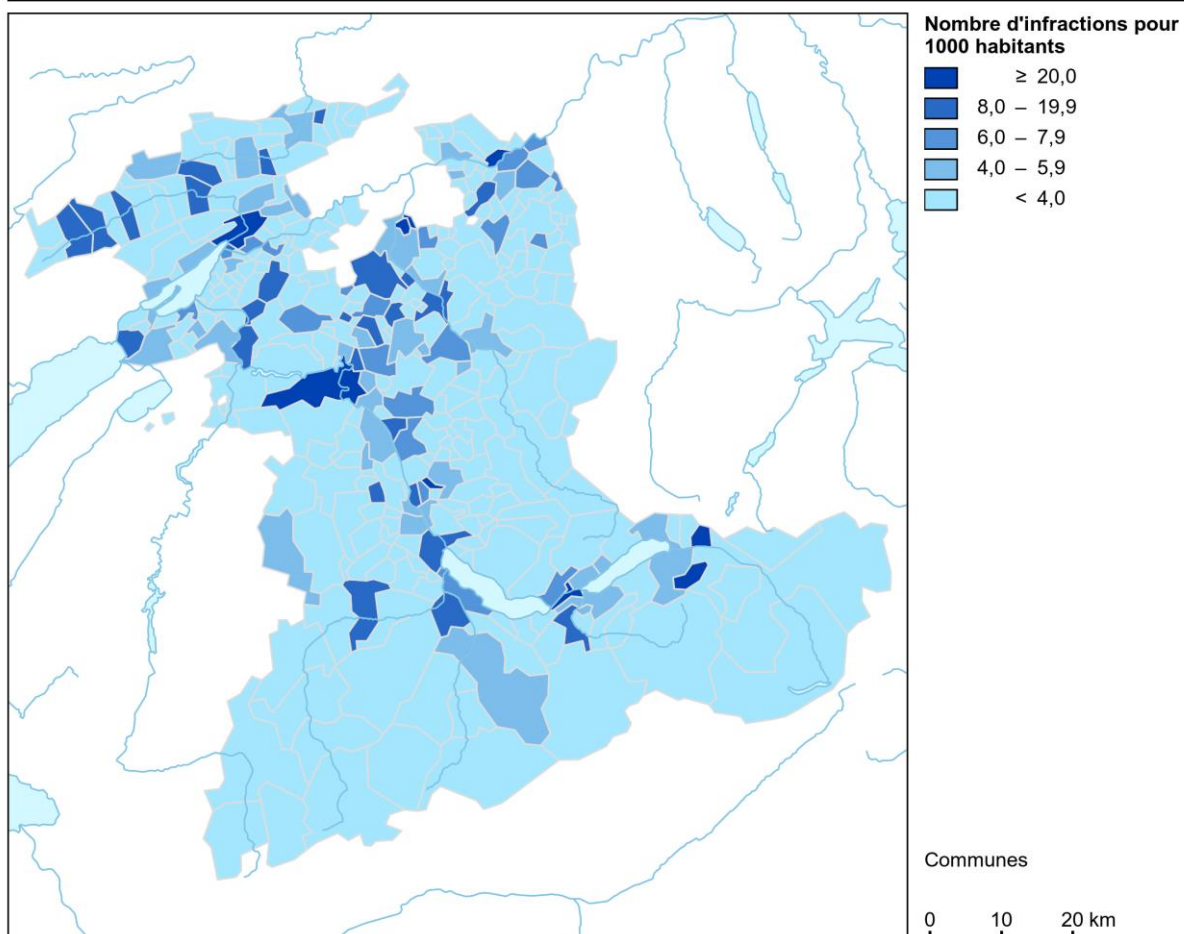
Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	7 635	414 658	18,4	7 790	416 469	18,7	2%
Arrondissement administratif Thoun	838	107 491	7,8	547	107 628	5,1	-35%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	1 544	101 313	15,2	1 550	102 156	15,2	0%
Arrondissement administratif Emmental	428	97 218	4,4	459	97 504	4,7	7%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	369	81 759	4,5	334	82 061	4,1	-9%
Arrondissement administratif Seeland	300	74 467	4,0	351	75 335	4,7	17%
Arrondissement administratif Jura bernois	277	53 721	5,2	275	53 707	5,1	-1%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	359	47 387	7,6	291	47 600	6,1	-19%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	146	40 375	3,6	166	40 458	4,1	14%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	56	16 588	3,4	46	16 556	2,8	-18%
Inconnu BE	91	–	–	45	–	–	-51%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	6 576	133 883	49,1	6 583	134 591	48,9	0%
Biel/Bienne	1 325	55 159	24,0	1 313	55 602	23,6	-1%
Thun	655	43 734	15,0	372	43 632	8,5	-43%
Köniz	184	41 784	4,4	155	42 044	3,7	-16%
Ostermundigen	115	17 751	6,5	97	17 772	5,5	-16%
Burgdorf	159	16 420	9,7	151	16 587	9,1	-5%
Steffisburg	48	15 959	3,0	52	15 929	3,3	8%
Langenthal	103	15 624	6,6	95	15 644	6,1	-8%
Lyss	114	15 282	7,5	143	15 525	9,2	25%
Muri bei Bern	44	13 054	3,4	61	13 023	4,7	39%
Münsingen	60	12 724	4,7	95	12 935	7,3	58%
Spiez	87	12 812	6,8	85	12 870	6,6	-2%
Belp	39	11 510	3,4	48	11 572	4,1	23%
Worb	66	11 316	5,8	72	11 479	6,3	9%
Ittigen	71	11 351	6,3	99	11 306	8,8	39%
Zollikofen	63	10 306	6,1	59	10 471	5,6	-6%
Münchenbuchsee	33	10 213	3,2	30	10 355	2,9	-9%
Langnau im Emmental	59	9 380	6,3	28	9 320	3,0	-53%
Wohlen bei Bern	30	9 282	3,2	24	9 266	2,6	-20%
Moutier	61	7 384	8,3	40	7 385	5,4	-34%
Herzogenbuchsee	84	7 200	11,7	63	7 255	8,7	-25%
Frutigen	29	6 923	4,2	18	6 940	2,6	-38%
Heimberg	24	6 832	3,5	30	6 927	4,3	25%
Nidau	51	6 823	7,5	75	6 872	10,9	47%
Saanen	42	6 818	6,2	25	6 817	3,7	-40%
Schwarzenburg	20	6 831	2,9	18	6 744	2,7	-10%
Urtenen-Schönbühl	30	6 271	4,8	55	6 317	8,7	83%
Bolligen	36	6 264	5,7	46	6 286	7,3	28%
Kirchberg (BE)	13	5 965	2,2	35	5 916	5,9	169%
Unterseen	48	5 751	8,3	42	5 852	7,2	-13%
Uetendorf	20	5 893	3,4	34	5 843	5,8	70%
Jegenstorf	13	5 746	2,3	41	5 761	7,1	215%
Interlaken	177	5 610	31,6	132	5 634	23,4	-25%
Neuenegg	15	5 541	2,7	11	5 606	2,0	-27%
Konolfingen	17	5 283	3,2	8	5 347	1,5	-53%
Vechigen	4	5 298	0,8	5	5 345	0,9	25%
Lengnau (BE)	22	5 254	4,2	28	5 280	5,3	27%
Fraubrunnen	9	5 113	1,8	42	5 180	8,1	367%
Saint-Imier	35	5 131	6,8	48	5 140	9,3	37%
Sumiswald	7	5 045	1,4	5	5 026	1,0	-29%
Autres communes	1 455	440 457	–	1 491	442 078	–	2%

© OFS, Neuchâtel 2021

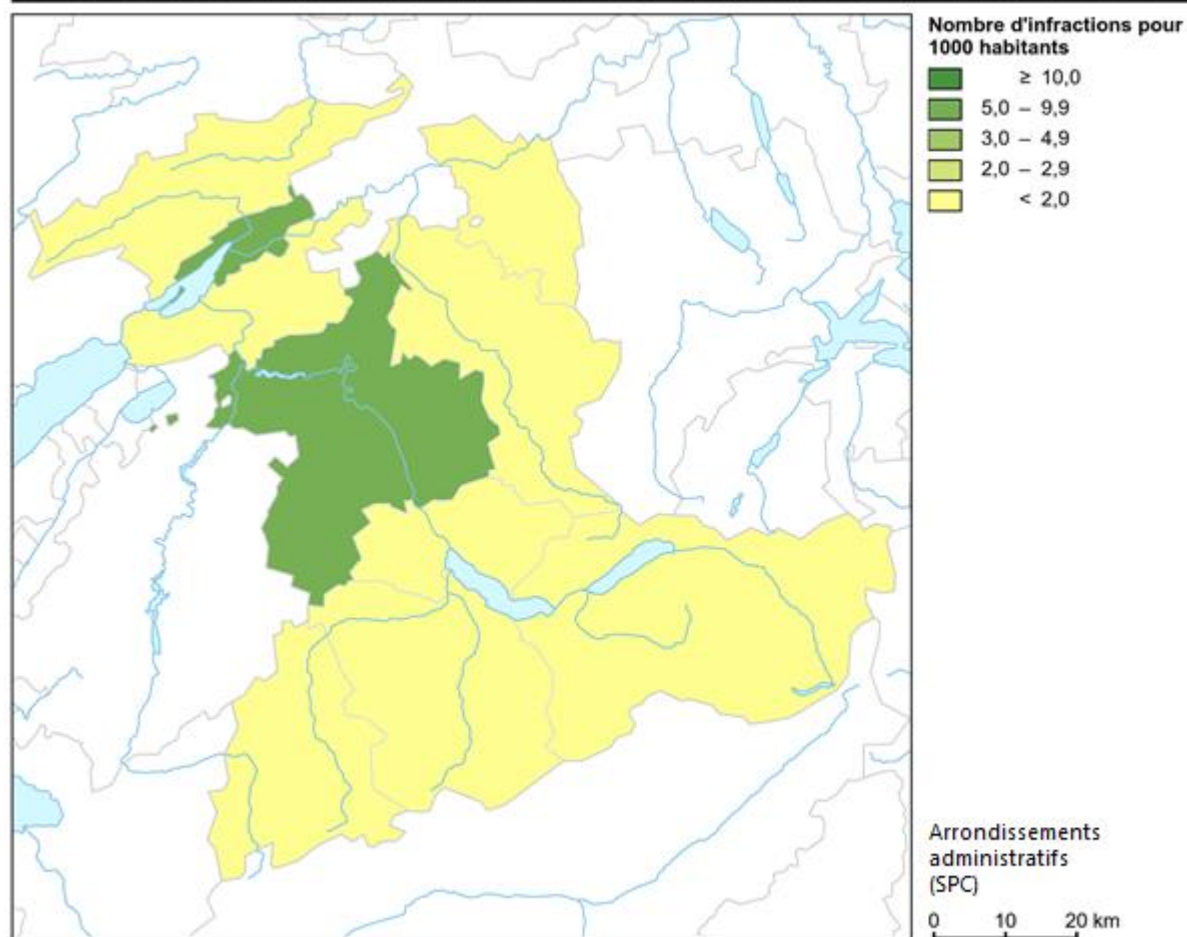
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 8: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

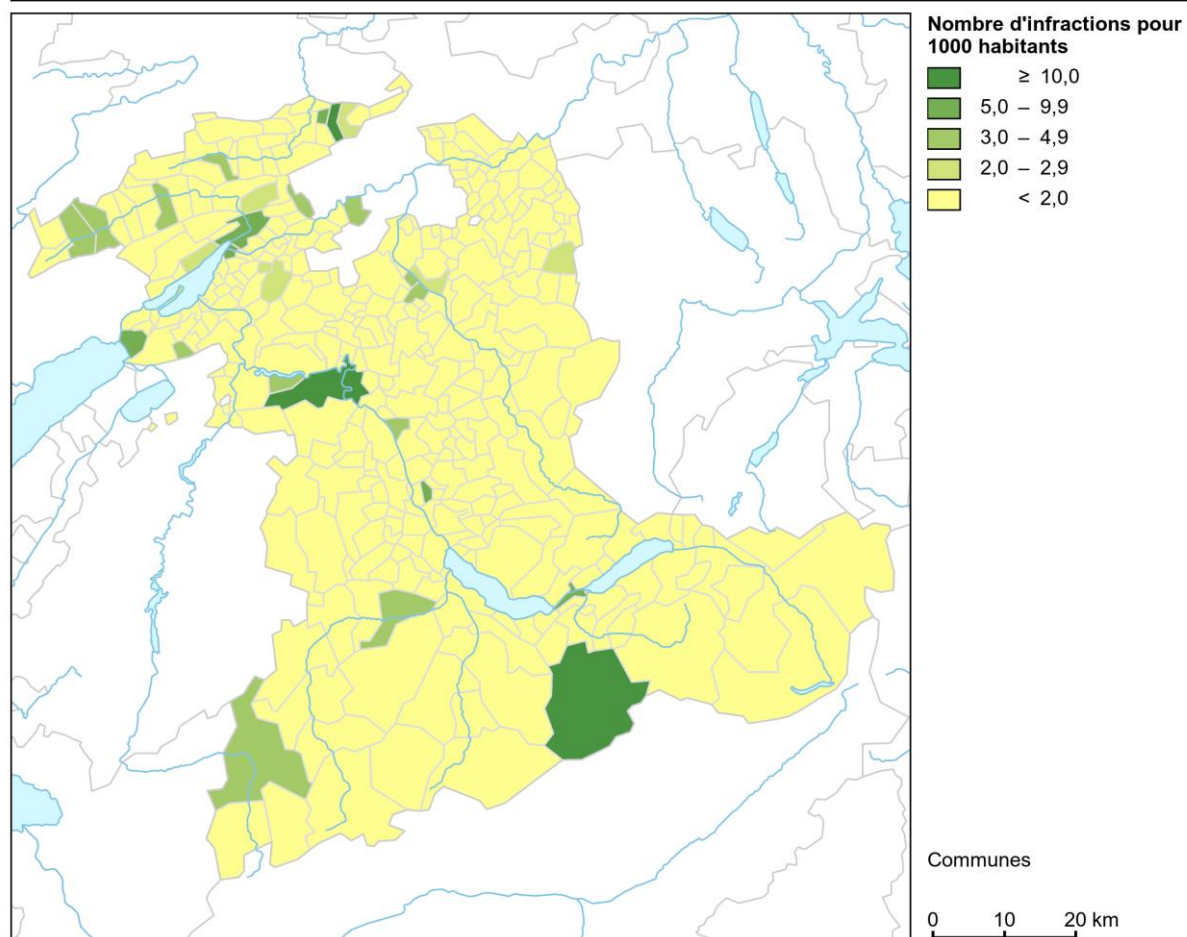
Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 889	414 658	4,6	2 117	416 469	5,1	12%
Arrondissement administratif Thoun	106	107 491	1,0	59	107 628	0,5	-44%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	573	101 313	5,7	572	102 156	5,6	0%
Arrondissement administratif Emmental	73	97 218	0,8	63	97 504	0,6	-14%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	86	81 759	1,1	70	82 061	0,9	-19%
Arrondissement administratif Seeland	88	74 467	1,2	85	75 335	1,1	-3%
Arrondissement administratif Jura bernois	109	53 721	2,0	78	53 707	1,5	-28%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	124	47 387	2,6	85	47 600	1,8	-31%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	30	40 375	0,7	31	40 458	0,8	3%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	31	16 588	1,9	24	16 556	1,4	-23%
Inconnu BE	10	–	–	3	–	–	-70%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS – SPC (2020), STATPOP (2019)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2021

Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

	2019			2020			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	1 671	133 883	12,5	1 918	134 591	14,3	15%
Biel/Bienne	489	55 159	8,9	463	55 602	8,3	-5%
Thun	87	43 734	2,0	49	43 632	1,1	-44%
Köniz	41	41 784	1,0	48	42 044	1,1	17%
Ostermundigen	24	17 751	1,4	25	17 772	1,4	4%
Burgdorf	24	16 420	1,5	17	16 587	1,0	-29%
Steffisburg	6	15 959	0,4	5	15 929	0,3	-17%
Langenthal	19	15 624	1,2	17	15 644	1,1	-11%
Lyss	19	15 282	1,2	39	15 525	2,5	105%
Muri bei Bern	8	13 054	0,6	5	13 023	0,4	-38%
Münsingen	2	12 724	0,2	14	12 935	1,1	600%
Spiez	17	12 812	1,3	19	12 870	1,5	12%
Belp	7	11 510	0,6	5	11 572	0,4	-29%
Worb	4	11 316	0,4	14	11 479	1,2	250%
Ittigen	21	11 351	1,9	6	11 306	0,5	-71%
Zollikofen	6	10 306	0,6	19	10 471	1,8	217%
Münchenbuchsee	15	10 213	1,5	10	10 355	1,0	-33%
Langnau im Emmental	5	9 380	0,5	4	9 320	0,4	-20%
Wohlen bei Bern	6	9 282	0,6	2	9 266	0,2	-67%
Moutier	17	7 384	2,3	12	7 385	1,6	-29%
Herzogenbuchsee	9	7 200	1,3	4	7 255	0,6	-56%
Frutigen	5	6 923	0,7	0	6 940	0,0	-100%
Heimberg	2	6 832	0,3	3	6 927	0,4	50%
Nidau	20	6 823	2,9	35	6 872	5,1	75%
Saanen	22	6 818	3,2	21	6 817	3,1	-5%
Schwarzenburg	2	6 831	0,3	1	6 744	0,1	-50%
Urtenen-Schönbühl	34	6 271	5,4	4	6 317	0,6	-88%
Bolligen	0	6 264	0,0	0	6 286	0,0	0%
Kirchberg (BE)	8	5 965	1,3	12	5 916	2,0	50%
Unterseen	6	5 751	1,0	2	5 852	0,3	-67%
Uetendorf	0	5 893	0,0	2	5 843	0,3	–
Jegenstorf	4	5 746	0,7	10	5 761	1,7	150%
Interlaken	29	5 610	5,2	32	5 634	5,7	10%
Neuenegg	0	5 541	0,0	0	5 606	0,0	0%
Konolfingen	3	5 283	0,6	0	5 347	0,0	-100%
Vechigen	4	5 298	0,8	0	5 345	0,0	-100%
Lengnau (BE)	20	5 254	3,8	25	5 280	4,7	25%
Fraubrunnen	0	5 113	0,0	8	5 180	1,5	–
Saint-Imier	18	5 131	3,5	20	5 140	3,9	11%
Sumiswald	0	5 045	0,0	6	5 026	1,2	–
Autres communes	445	440 457	–	311	442 078	–	-30%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	10 132	1 059	342	1 601	399	4 934	1 790	3	4
Loi sur les stupéfiants (LStup)	4 828	574	108	1 298	151	2 289	408	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	1 293	54	1	252	42	770	174	0	0

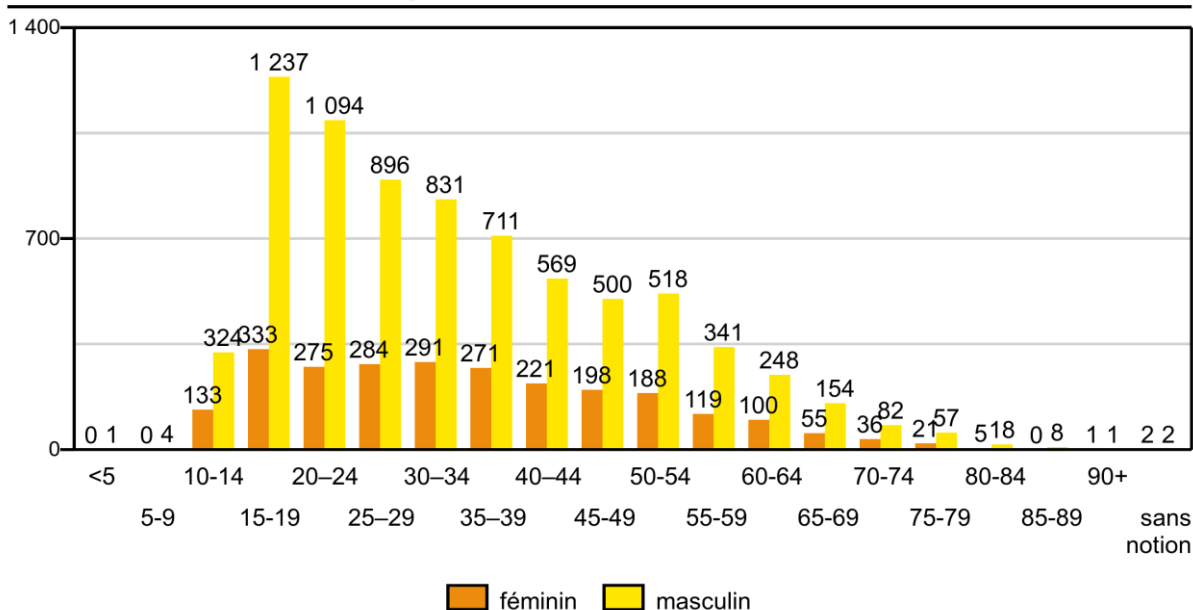
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



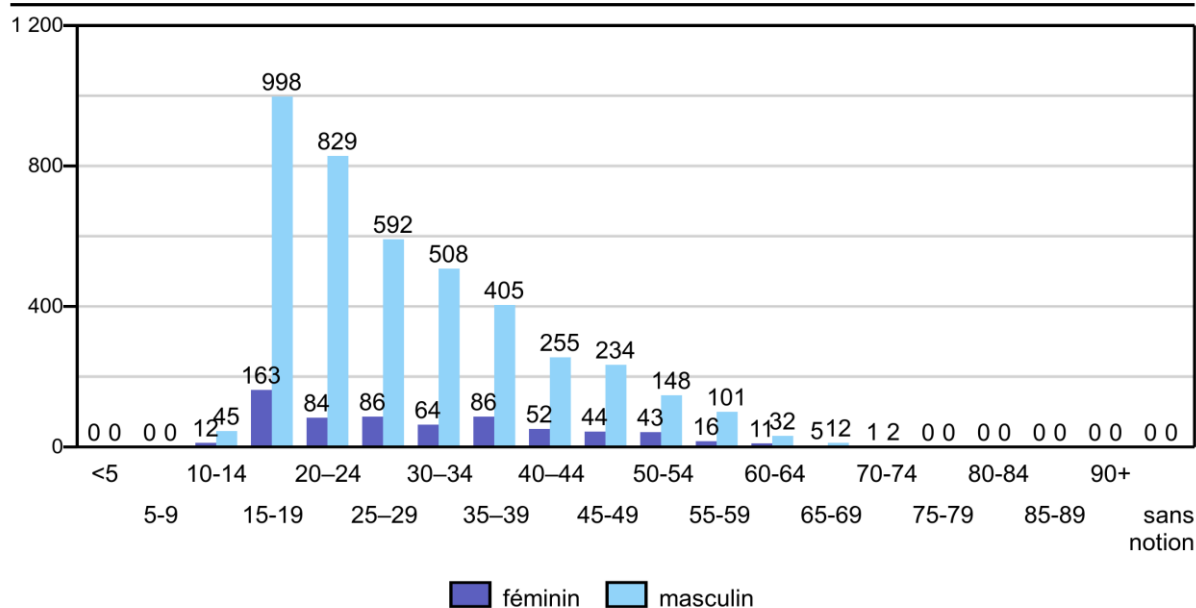
État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

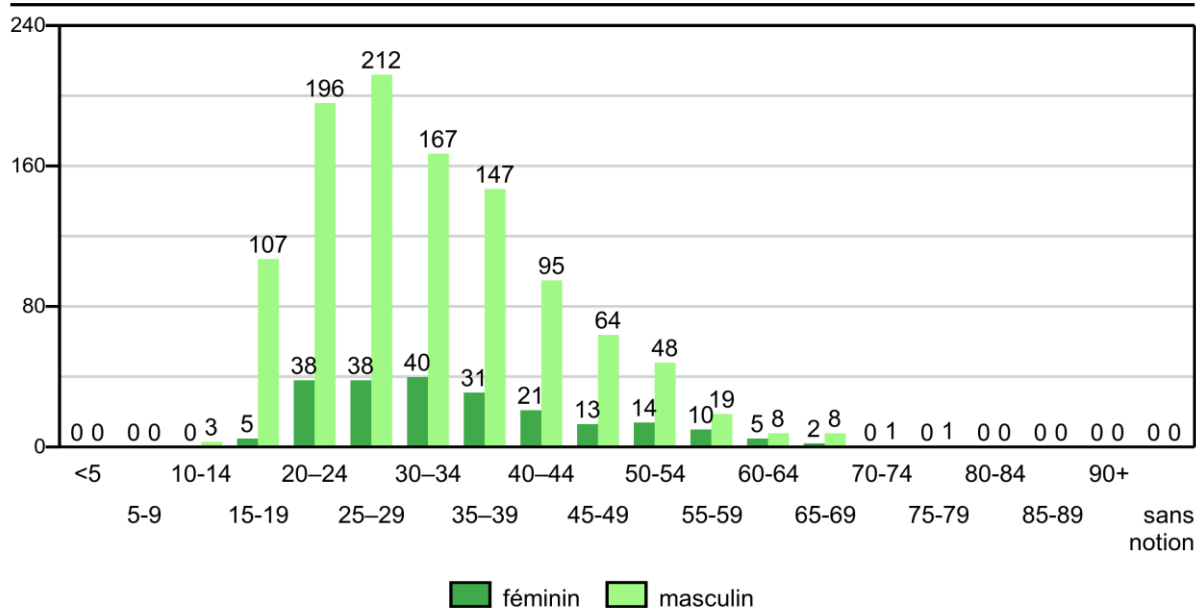
État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

État de la base de données: 15.2.2021

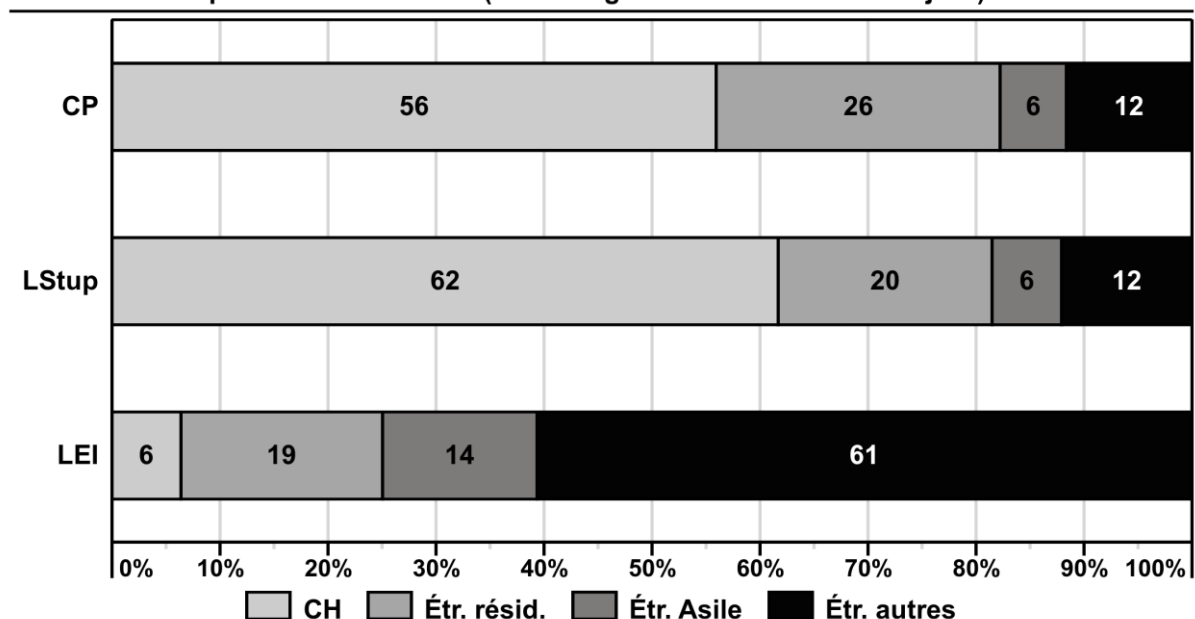
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEI: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers et l'intégration de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	10 129	8 331	621	1 177
Suisse	5 669	5 669		
Total étrangers	4 460	2 662	621	1 177
Algérie	363	30	119	214
Allemagne	313	253	0	60
Italie	299	270	0	29
Roumanie	230	37	0	193
Kosovo	226	187	16	23
Portugal	210	193	0	17
Érythrée	199	116	78	5
Turquie	198	178	13	7
Maroc	154	37	37	80
Serbie-et-Monténégro	148	98	15	35
France	142	68	0	74
Macédoine du Nord	122	107	4	11
Sri Lanka	117	97	16	4
Afghanistan	110	28	70	12
Espagne	103	91	0	12
Syrie	82	39	40	3
Pologne	74	25	0	49
Somalie	72	29	38	5
Irak	72	28	41	3
Géorgie	71	1	26	44
Brésil	68	64	0	4
Tunisie	52	29	10	13
Cameroun	51	41	1	9
Bosnie et Herzégovine	44	37	1	6
Nigéria	43	19	4	20
Iran	42	19	16	7
Hongrie	41	26	0	15
Libye	41	4	18	19
Albanie	39	5	0	34
Croatie	36	27	0	9
Slovaquie	33	27	0	6

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Congo (Kinshasa)	31	24	6	1
Autriche	29	28	0	1
Bulgarie	28	12	0	16
Tchéquie	27	21	0	6
Angola	27	16	9	2
République dominicaine	24	21	0	3
Pays-Bas	21	13	0	8
Moldova	20	4	2	14
Éthiopie	19	4	12	3
États-Unis	18	11	0	7
Russie	17	12	3	2
Congo (Brazzaville)	17	12	4	1
Thaïlande	17	17	0	0
Cuba	15	13	0	2
Côte d'Ivoire	14	10	1	3
Chine	14	7	2	5
Inde	13	10	0	3
Colombie	12	10	0	2
Liban	12	10	1	1
Ukraine	11	6	2	3
Égypte	11	9	0	2
Vietnam	11	9	0	2
Royaume-Uni	10	6	0	4
Slovénie	10	10	0	0
Lituanie	10	5	0	5
Bélarus	10	3	1	6
Chili	10	7	0	3
Autres nationalités	207	142	15	50

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	4 828	3 935	310	583
Suisse	2 980	2 980		
Total étrangers	1 848	955	310	583
Algérie	226	12	73	141
Italie	151	135	0	16
Allemagne	106	89	0	17
Albanie	105	2	0	103
Portugal	95	87	0	8
Maroc	83	12	25	46
Érythrée	79	41	36	2
Afghanistan	61	10	49	2
Espagne	58	53	0	5
France	57	31	0	26
Turquie	57	50	6	1
Kosovo	46	44	2	0
Somalie	42	14	23	5
Roumanie	40	10	0	30
Serbie-et-Monténégro	39	29	3	7
Nigéria	35	6	2	27
Macédoine du Nord	34	27	1	6
Tunisie	33	19	5	9
Syrie	31	7	20	4
Brésil	25	23	0	2
Sri Lanka	24	19	5	0
Iran	24	10	7	7
Libye	22	1	10	11
Géorgie	21	1	5	15
Irak	20	12	5	3
Pologne	19	11	0	8
Croatie	18	14	0	4
Éthiopie	17	4	10	3
Thaïlande	17	16	0	1
Hongrie	16	9	0	7
Autriche	15	15	0	0
Bosnie et Herzégovine	11	11	0	0
Côte d'Ivoire	11	5	1	5
Cameroun	11	9	1	1
Slovaquie	10	6	0	4
République dominicaine	10	4	0	6
Autres nationalités	179	107	21	51

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	1 293	324	185	784
Suisse	83	83		
Total étrangers	1 210	241	185	784
Algérie	200	5	40	155
Kosovo	76	34	1	41
Maroc	60	2	13	45
Roumanie	51	5	0	46
Serbie-et-Monténégro	50	11	1	38
Macédoine du Nord	46	24	0	22
Érythrée	45	9	27	9
Albanie	42	1	0	41
Turquie	35	18	7	10
Afghanistan	35	1	20	14
Sri Lanka	30	12	8	10
Irak	30	9	10	11
Nigéria	28	0	0	28
Éthiopie	25	2	16	7
Somalie	25	1	17	7
Allemagne	24	12	0	12
Portugal	24	13	0	11
Italie	23	9	0	14
France	18	7	0	11
Tunisie	17	3	2	12
Libye	16	0	6	10
Espagne	15	6	0	9
Hongrie	15	3	0	12
Iran	15	1	3	11
Géorgie	14	0	1	13
Cameroun	12	4	0	8
Syrie	12	1	6	5
Pologne	11	3	0	8
Bosnie et Herzégovine	11	5	0	6
Autres nationalités	205	40	7	158

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	751	267	127	81	117	58	1 401
Suisses	488	175	74	52	56	28	873
Étrangers	263	92	53	29	61	30	528
résidents	187	50	34	25	27	17	340
asile	47	23	14	2	16	4	106
autres	29	19	5	2	18	9	82
Total adultes	4 507	1 933	742	479	726	337	8 724
Suisses	2 527	1 118	369	257	354	169	4 794
Étrangers	1 980	815	373	222	372	168	3 930
résidents	1 166	506	218	138	209	84	2 321
asile	251	93	44	29	70	27	514
autres	563	216	111	55	93	57	1 095

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	473	130	44	14	21	0	682
Suisses	357	95	30	8	8	0	498
Étrangers	116	35	14	6	13	0	184
résidents	71	21	6	5	3	0	106
asile	25	5	6	1	7	0	44
autres	20	9	2	0	3	0	34
Total adultes	2 178	940	460	199	249	120	4 146
Suisses	1 263	578	273	119	166	83	2 482
Étrangers	915	362	187	80	83	37	1 664
résidents	464	209	83	39	33	21	849
asile	152	40	18	24	24	8	266
autres	299	113	86	17	26	8	549

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de

la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	15	23	5	4	7	1	55
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	15	23	5	4	7	1	55
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	7	4	1	1	2	1	16
autres	8	19	4	3	5	0	39
Total adultes	679	366	87	27	53	26	1 238
Suisses	57	20	5	1	0	0	83
Étrangers	622	346	82	26	53	26	1 155
résidents	178	49	11	2	1	0	241
asile	72	32	12	10	27	16	169
autres	372	265	59	14	25	10	745

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	17 866	2 731	675	345	366	162

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

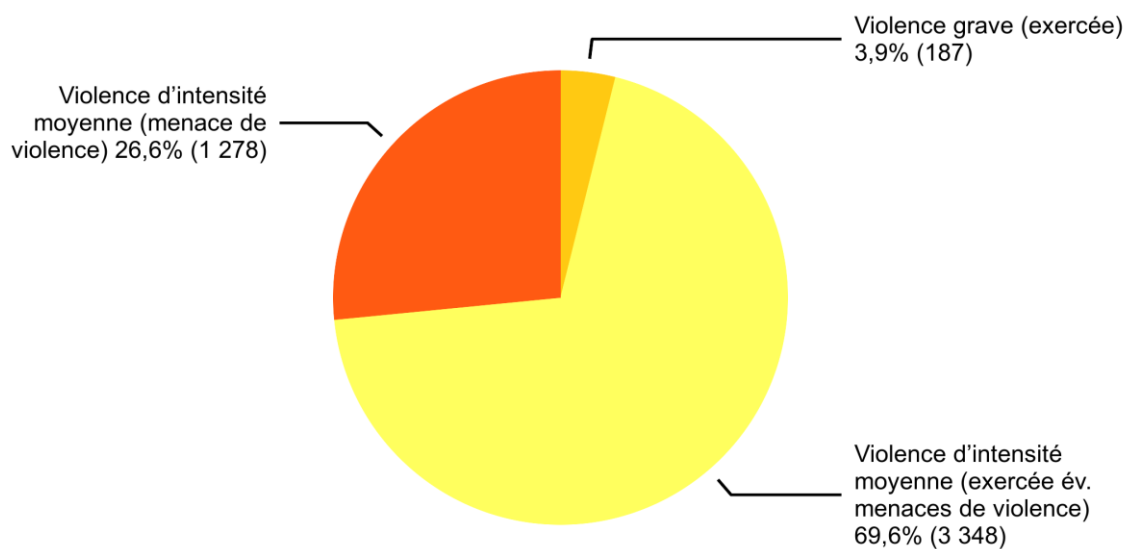
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total violence	4 524	87,4%	4 813	87,2%	6%
Violence grave (exercée)	149	86,6%	187	78,6%	26%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	11	100,0%	13	84,6%	18%
Homicides avec arme à feu	1	100,0%	2	100,0%	100%
Homicides avec arme coupante/tranchante	8	100,0%	6	66,7%	-25%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	1	100,0%	–
Homicides avec violence physique	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Homicides autre instrument	0	–	3	100,0%	–
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	65	84,6%	82	74,4%	26%
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	100,0%	1	100,0%	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	17	100,0%	11	100,0%	-35%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	3	100,0%	13	92,3%	333%
Lés. corp. graves avec violence physique	26	88,5%	37	86,5%	42%
Lés. corp. graves autre instrument	11	36,4%	18	27,8%	64%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	7	100,0%	2	0,0%	-71%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	73	86,3%	87	85,1%	19%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	5	20,0%	–
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 264	86,6%	3 348	87,0%	3%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	682	85,8%	652	86,3%	-4%
Voies de fait (Art. 126)	1 262	93,6%	1 270	94,2%	1%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	103	98,1%	158	100,0%	53%
Nombre d'affaires	25	–	25	–	0%
Participation à agression (Art. 134) ¹	116	91,4%	136	91,2%	17%
Nombre d'affaires	41	–	45	–	10%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	237	40,1%	275	35,3%	16%
Contrainte (Art. 181)	141	78,7%	151	82,1%	7%
Mariage forcé (Art. 181a)	1	100,0%	2	50,0%	100%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	42	95,2%	23	100,0%	-45%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	2	50,0%	–
Contrainte sexuelle (Art. 189)	43	79,1%	49	85,7%	14%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	630	89,8%	630	92,9%	0%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	7	85,7%	0	–	-100%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 111	89,8%	1 278	88,9%	15%
Menaces (Art. 180)	1 028	94,9%	1 186	93,3%	15%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	83	26,5%	92	31,5%	11%

© OFS, Neuchâtel 2021

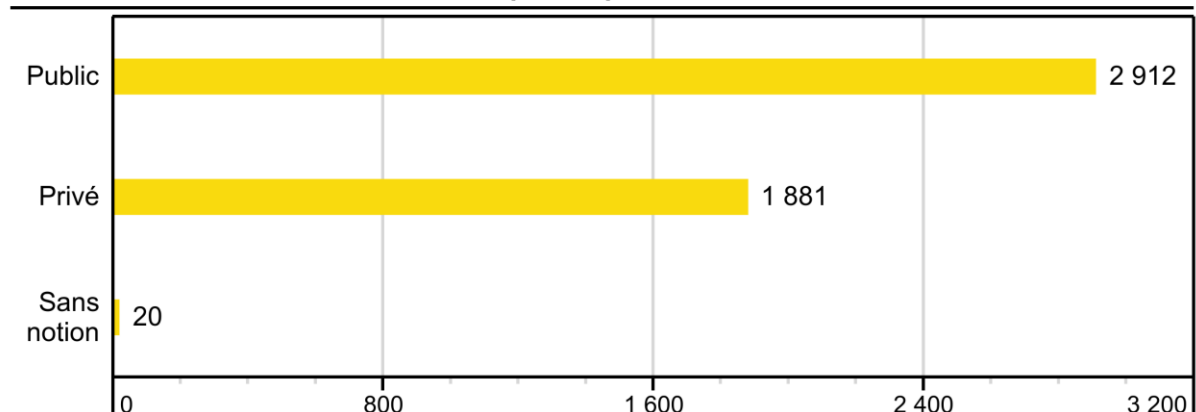
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2021

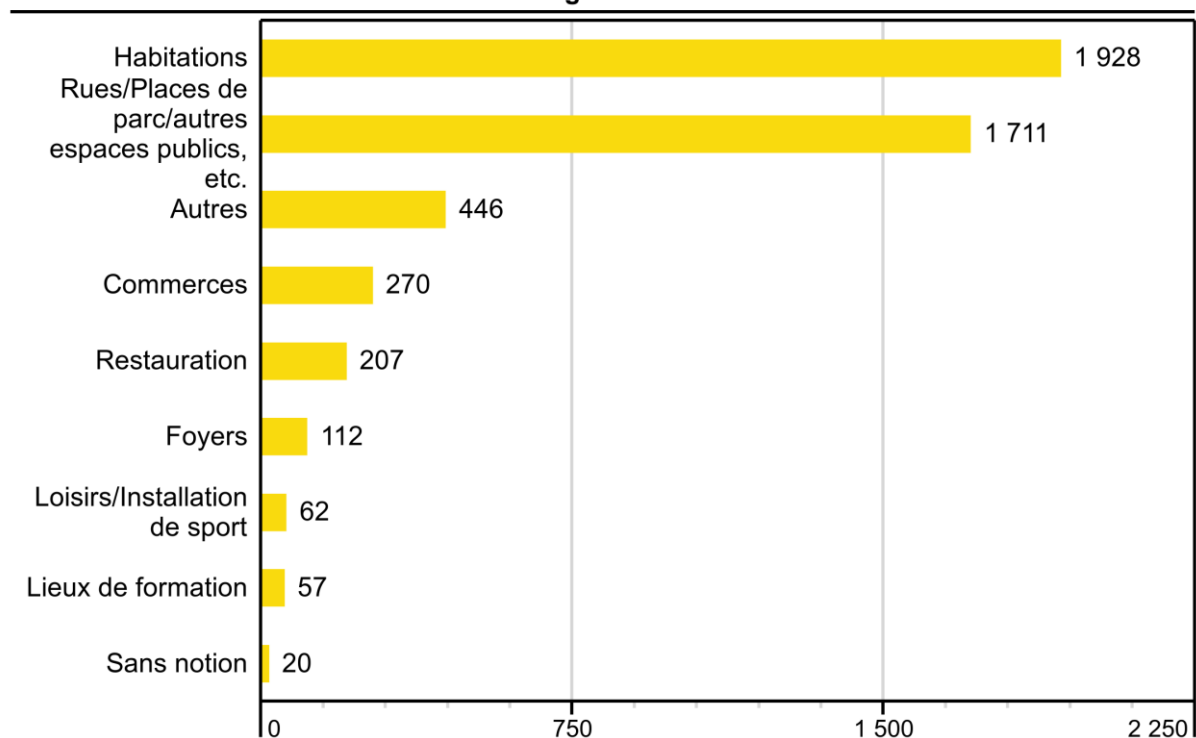
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

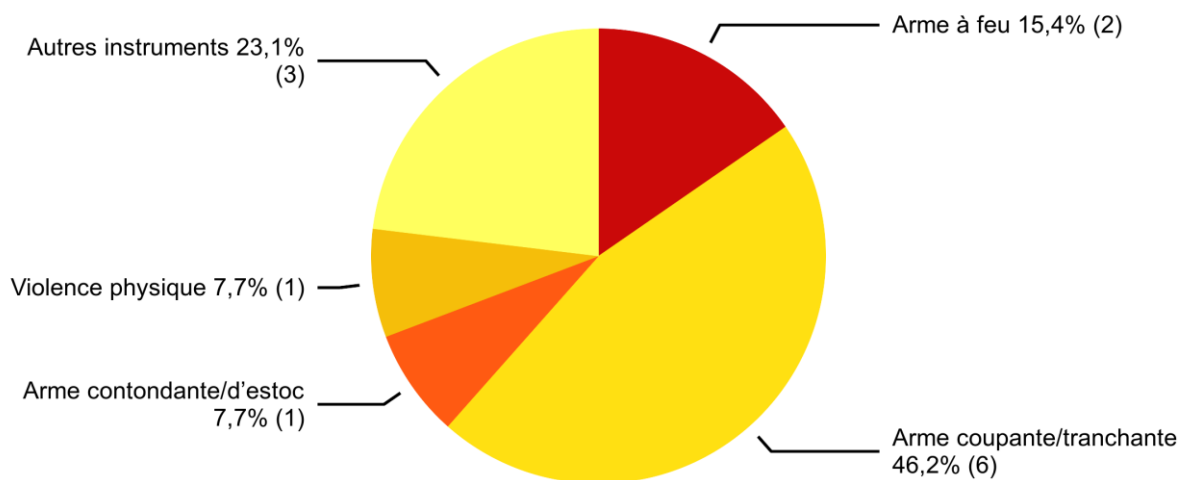
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 15.2.2021

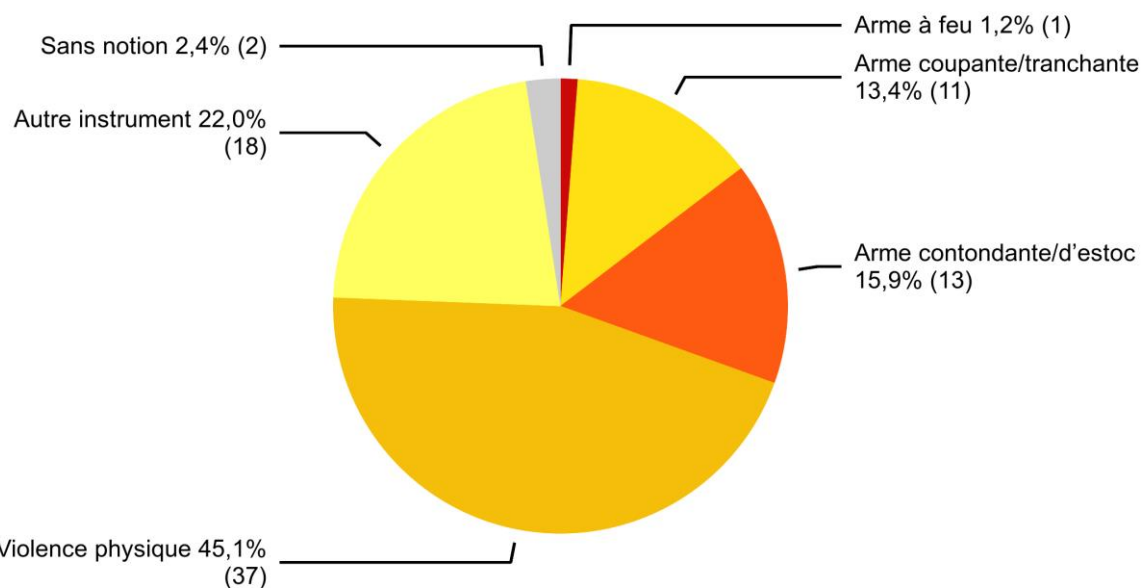
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	2 909	316	574	2 018	2 354	1 336	968
Violence grave (exercée)	160	18	46	96	155	99	59
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	13	0	1	12	12	10	6
Homicides arme à feu	2	0	0	2	2	1	1
Homicides arme coupante/tranchante	6	0	1	5	6	5	2
Homicides arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	1	1
Homicides violence physique	1	0	0	1	1	0	0
Homicides autre instrument	3	0	0	3	2	3	2
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	74	10	26	38	71	48	27
Lés. corp. graves arme à feu	1	1	0	0	1	1	1
Lés. corp. graves arme coupante/tranchante	17	1	10	6	17	14	4
Lés. corp. graves arme contondante/d'estoc	23	2	9	12	23	11	5
Lés. corp. graves violence physique	28	5	7	16	26	20	15
Lés. corp. graves autre instrument	5	1	0	4	4	2	2
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	73	8	18	47	72	41	26
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	0	1	0	1	1	1
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 333	270	502	1 560	1 883	1 066	777
Lésions corporelles simples (Art. 123)	571	87	145	339	483	281	192
Voies de fait (Art. 126)	1 122	86	163	872	836	504	413
Participation à rixe (Art. 133)	156	12	74	70	152	75	47
Participation à agression (Art. 134)	119	40	46	33	112	60	29
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	139	53	46	40	135	87	47
Contrainte (Art. 181)	114	17	14	83	95	41	34
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	0	1	1	1	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	26	3	9	14	20	14	11
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	42	8	9	25	40	19	15
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	357	35	97	225	298	140	88
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 040	79	160	801	839	504	389
Menaces (Art. 180)	1 012	70	152	790	819	490	384
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	30	9	9	12	22	16	6

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	3 729	385	587	2 688	2 206	1 464	59
Violence grave (exercée)	177	24	30	121	80	96	1
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	13	0	1	12	10	3	0
Homicides avec arme à feu	2	0	0	2	0	2	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	6	0	1	5	6	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec violence physique	1	0	0	1	1	0	0
Homicides autre instrument	3	0	0	3	3	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	81	10	8	62	68	13	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	1	0	0	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	11	1	2	8	10	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	13	0	0	13	11	2	0
Lés. corp. graves avec violence physique	36	6	5	25	29	7	0
Lés. corp. graves autre instrument	18	2	1	14	15	3	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	2	0	0	2	2	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	80	13	20	47	0	80	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	5	2	1	1	3	1	1
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 932	314	492	2 072	1 792	1 096	44
Lésions corporelles simples (Art. 123)	638	77	127	433	452	186	0
Voies de fait (Art. 126)	1 227	151	186	889	595	632	0
Rixe (Art. 133)	82	7	36	39	78	4	0
Agression (Art. 134)	78	22	25	31	71	7	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	333	40	95	158	214	79	40
Contrainte (Art. 181)	149	20	20	106	63	84	2
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	1	0	0	1	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	22	4	8	10	10	12	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	2	0	0	2	1	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	49	12	12	25	6	43	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	540	0	23	506	446	92	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 242	104	185	937	627	601	14
Menaces (Art. 180)	1 150	94	167	883	566	580	4
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	92	10	18	54	61	21	10

© OFS, Neuchâtel 2021

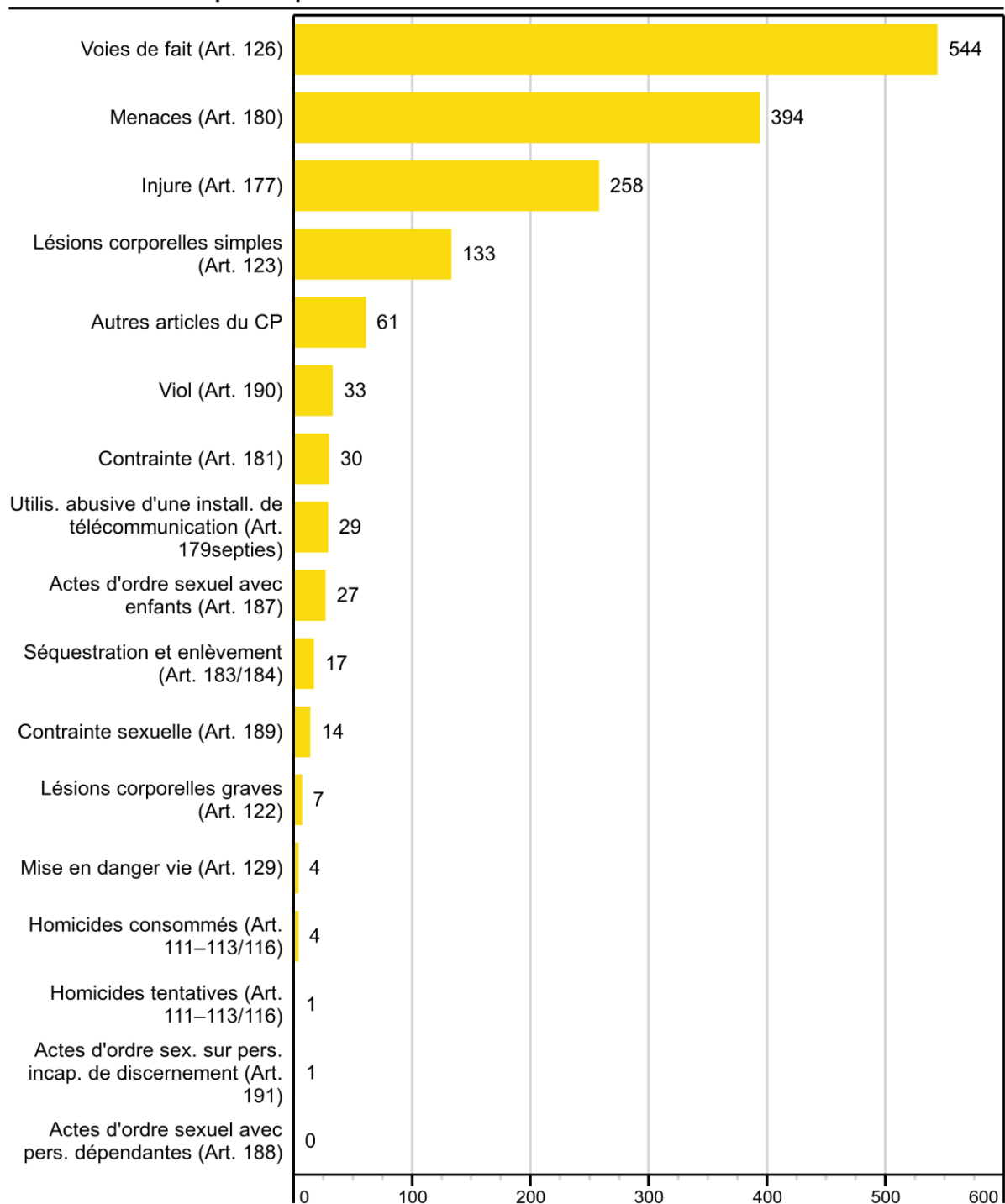
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2019	2020	
	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violences domestiques	1 292	1 557	21%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	4	100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	5	1	-80%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	7	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	104	133	28%
Voies de fait (Art. 126)	456	544	19%
Mise en danger vie (Art. 129)	2	4	100%
Injure (Art. 177)	203	258	27%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	35	29	-17%
Menaces (Art. 180)	331	394	19%
Contrainte (Art. 181)	23	30	30%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	13	17	31%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	25	27	8%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	9	14	56%
Viol (Art. 190)	21	33	57%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	–
Autres articles du CP ²	56	61	9%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

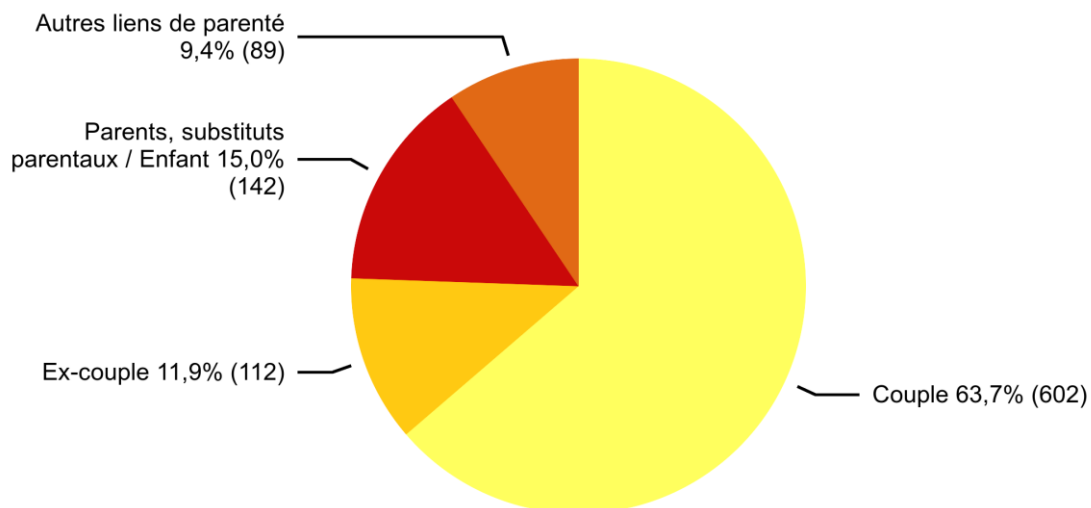
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 27% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

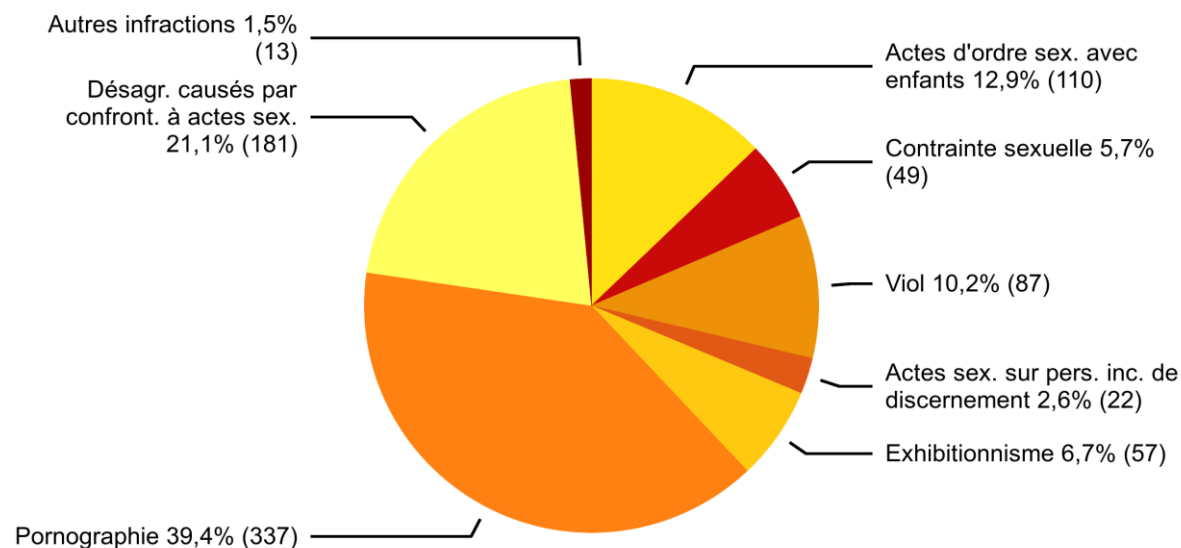
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

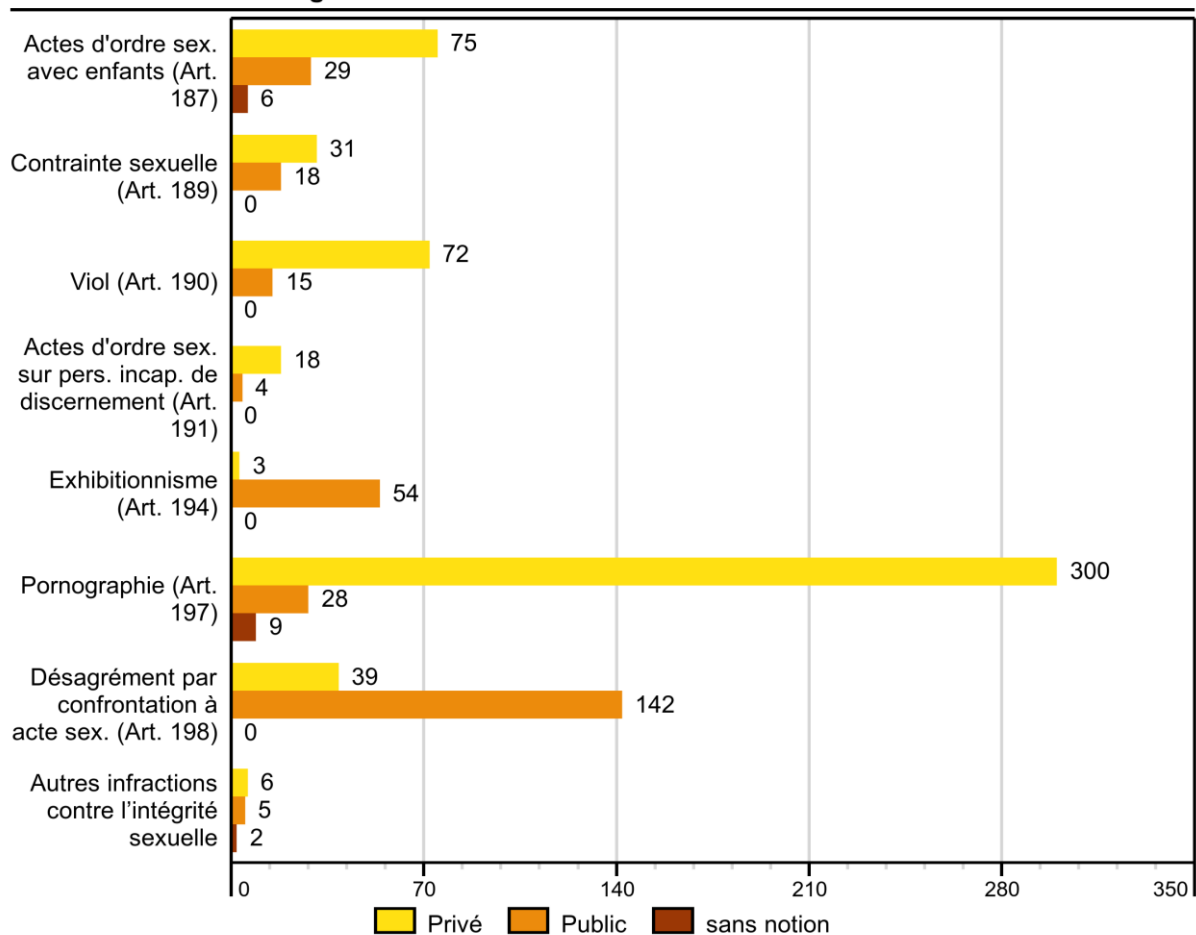
	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	751	85,4%	856	87,0%	14%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	107	87,9%	110	91,8%	3%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	43	79,1%	49	85,7%	14%
Viol (Art. 190)	73	86,3%	87	85,1%	19%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	24	83,3%	22	95,5%	-8%
Exhibitionnisme (Art. 194)	44	61,4%	57	59,6%	30%
Pornographie (Art. 197)	300	96,3%	337	96,1%	12%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	150	70,0%	181	75,7%	21%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	10	90,0%	13	92,3%	30%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

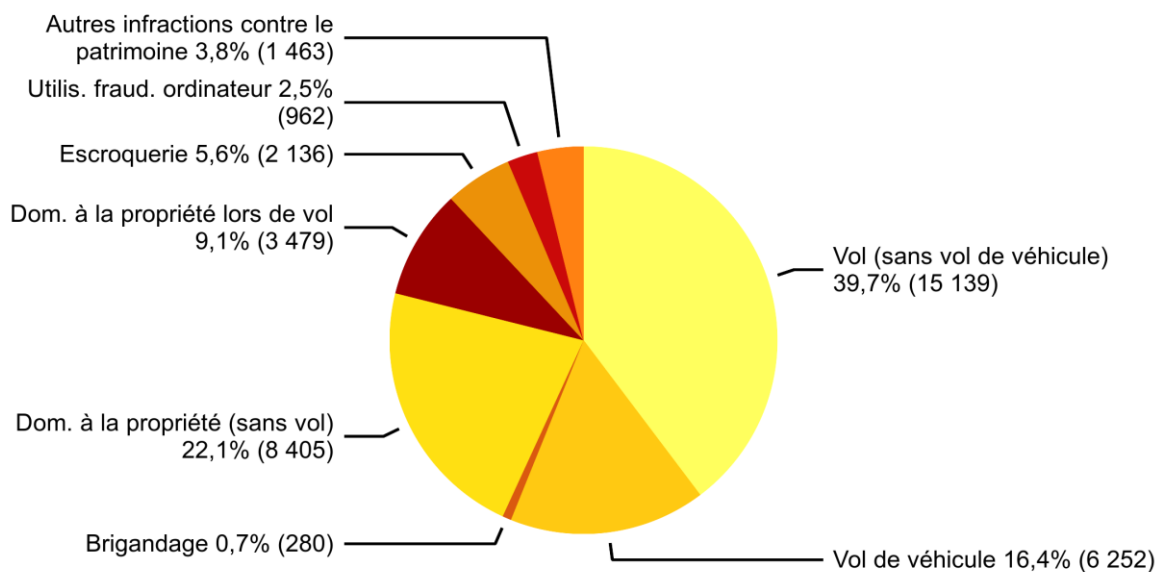
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total patrimoine	38 876	25,3%	38 116	25,4%	-2%
Appropri. illégitime (Art. 137)	212	25,5%	213	28,6%	0%
Abus de confiance (Art. 138)	161	88,8%	203	96,1%	26%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	16 153	32,0%	15 139	34,5%	-6%
Vol de véhicule (Art. 139)	6 814	4,8%	6 252	4,0%	-8%
Brigandage (Art. 140)	237	40,1%	280	35,0%	18%
Soustraction de chose (Art. 141)	62	80,6%	57	82,5%	-8%
Soustraction de données (Art. 143)	105	16,2%	105	16,2%	0%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	82	17,1%	60	23,3%	-27%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 697	14,2%	8 405	11,9%	9%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	3 657	25,5%	3 479	23,1%	-5%
Escroquerie (Art. 146)	1 949	47,2%	2 136	46,9%	10%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	864	34,0%	962	28,2%	11%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	52	88,5%	48	83,3%	-8%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	53	94,3%	38	97,4%	-28%
Extorsion et chantage (Art. 156)	90	31,1%	92	31,5%	2%
Gestion déloyale (Art. 158)	13	92,3%	16	100,0%	23%
Détournement de salaire (Art. 159)	42	81,0%	27	92,6%	-36%
Recel (Art. 160)	135	99,3%	128	98,4%	-5%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	47	100,0%	58	96,6%	23%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	121	100,0%	99	99,0%	-18%
Autres infractions contre le patrimoine	330	80,6%	319	83,4%	-3%

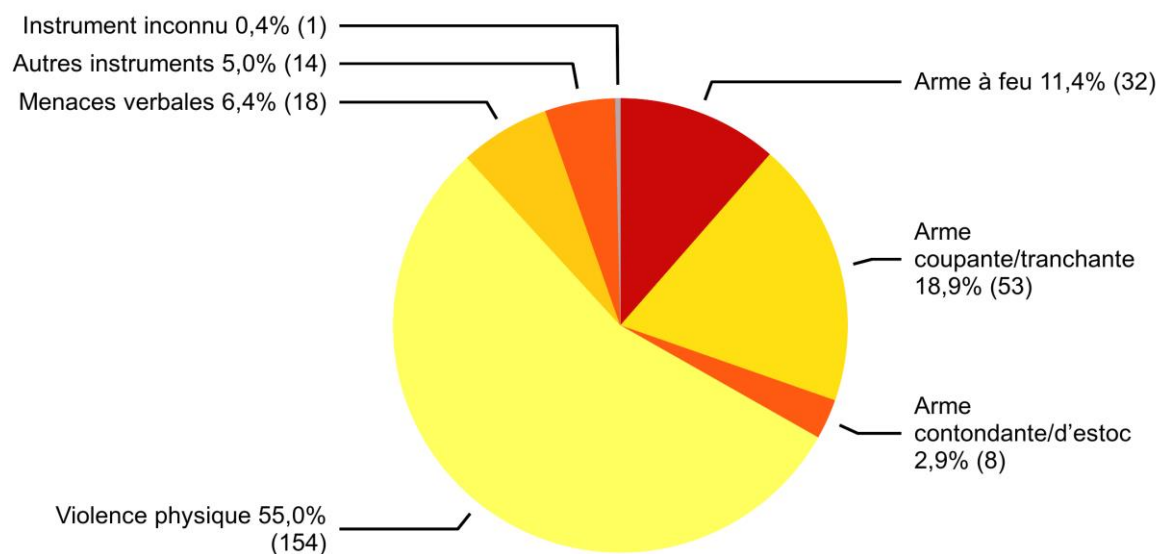
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	237	40,1%	280	35,0%	18%
Arme à feu	18	44,4%	32	34,4%	78%
Arme coupante/tranchante	46	34,8%	53	28,3%	15%
Arme contondante/d'estoc	4	50,0%	8	25,0%	100%
Violence physique	128	35,2%	154	36,4%	20%
Menaces verbales	20	80,0%	18	44,4%	-10%
Autres instruments	19	36,8%	14	42,9%	-26%
Instrument inconnu	2	50,0%	1	0,0%	-50%

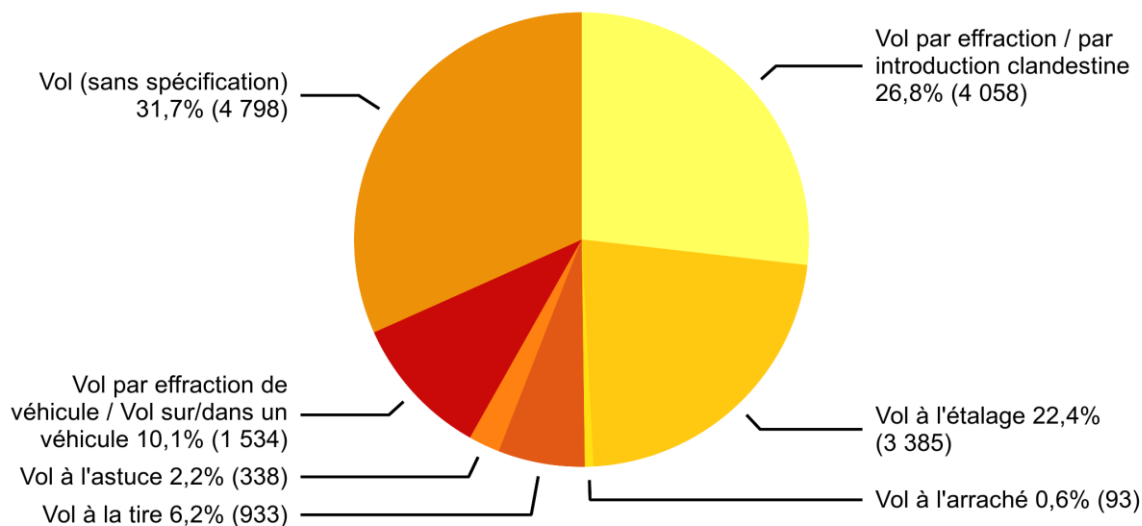
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	16 153	32,0%	15 139	34,5%	-6%
Vol (sans spécification)	5 425	14,7%	4 798	16,3%	-12%
Vol par effraction	3 004	24,7%	2 815	23,9%	-6%
Vol par introduction clandestine	1 083	15,2%	1 243	20,7%	15%
Vol à l'étalage	3 510	88,7%	3 385	90,5%	-4%
Vol à l'arraché	106	17,0%	93	28,0%	-12%
Vol à la tire	1 388	3,9%	933	9,3%	-33%
Vol à l'astuce	323	19,8%	338	21,6%	5%
Vol par effraction de véhicule	499	18,8%	525	15,2%	5%
Vol sur/dans un véhicule	815	13,9%	1 009	18,7%	24%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

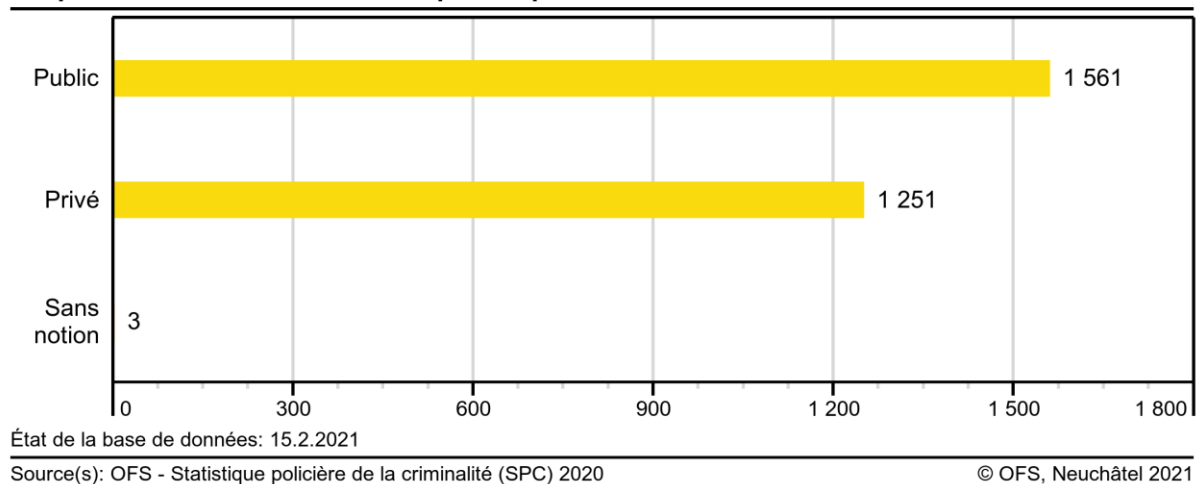
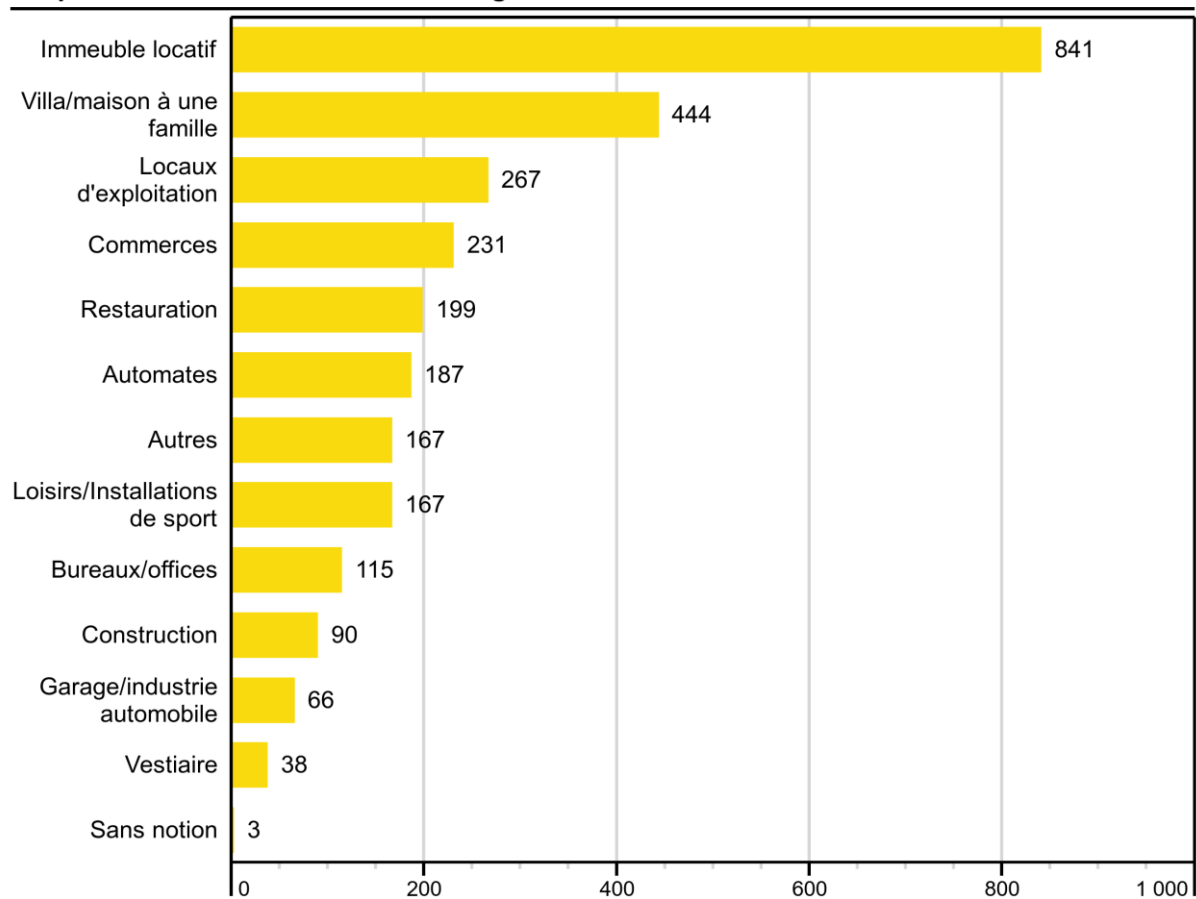


Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

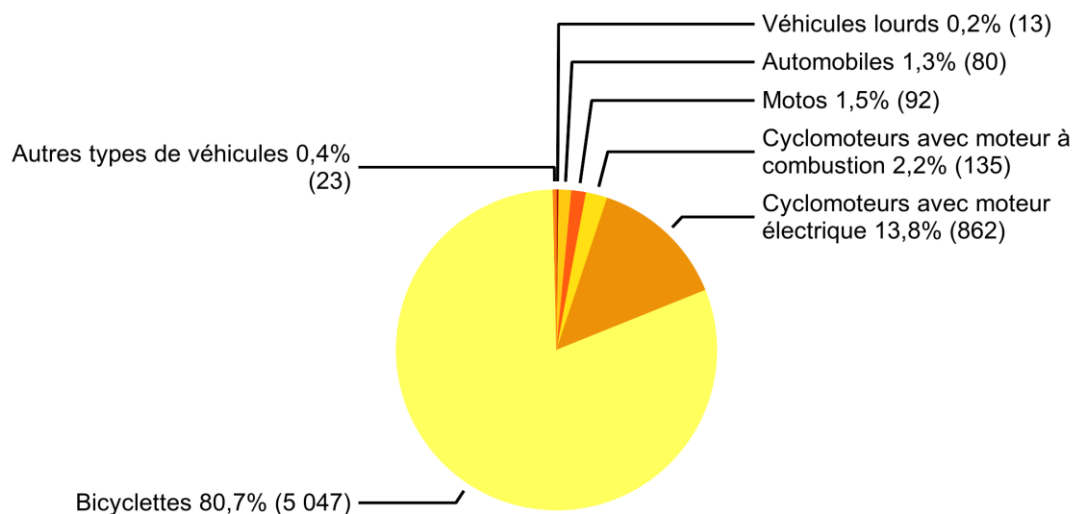
© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	6 814	4,8%	6 252	4,0%	-8%
Véhicules lourds	17	35,3%	13	61,5%	-24%
Automobiles	118	61,0%	80	62,5%	-32%
Motos	81	25,9%	92	21,7%	14%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	189	6,9%	135	13,3%	-29%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	713	8,4%	862	4,6%	21%
Bicyclettes	5 671	2,6%	5 047	2,2%	-11%
Autres véhicules	25	24,0%	23	13,0%	-8%

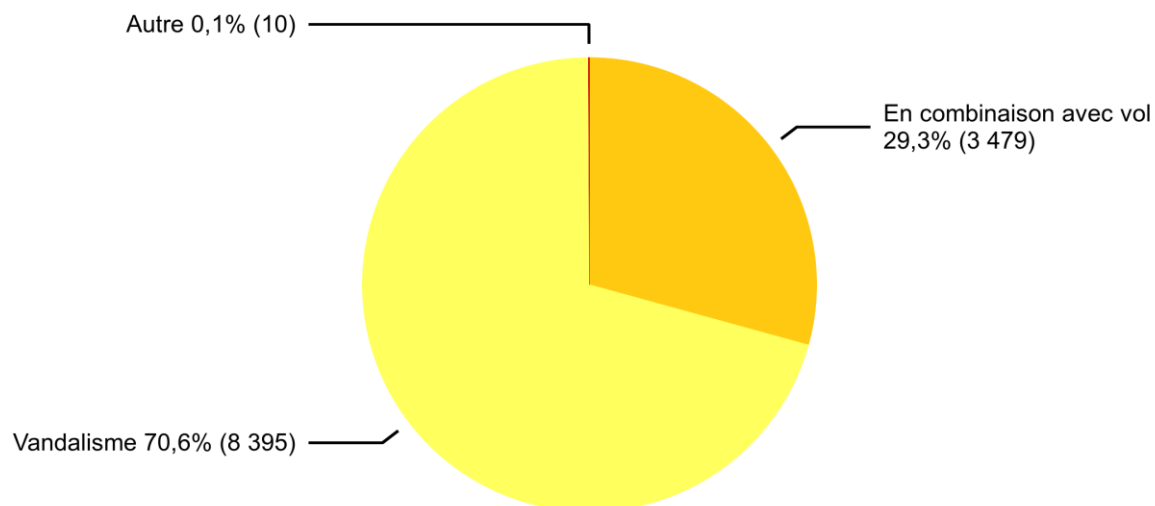
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

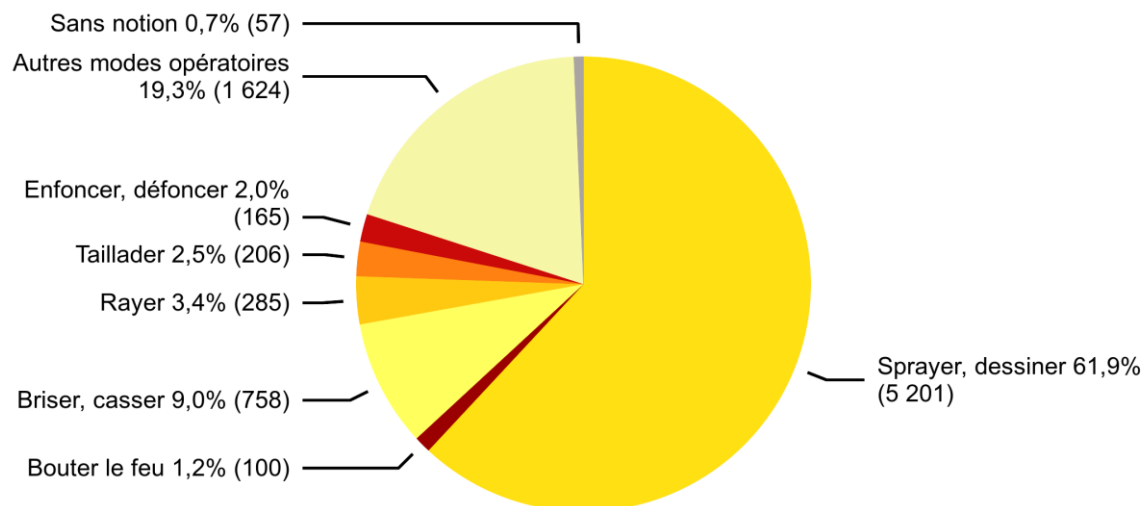
	2019		2020		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	11 354	17,8%	11 884	15,2%	5%
En combinaison avec vol	3 657	25,5%	3 479	23,1%	-5%
Vandalisme	7 687	14,1%	8 395	11,8%	9%
Autre	10	70,0%	10	70,0%	0%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 15.2.2021

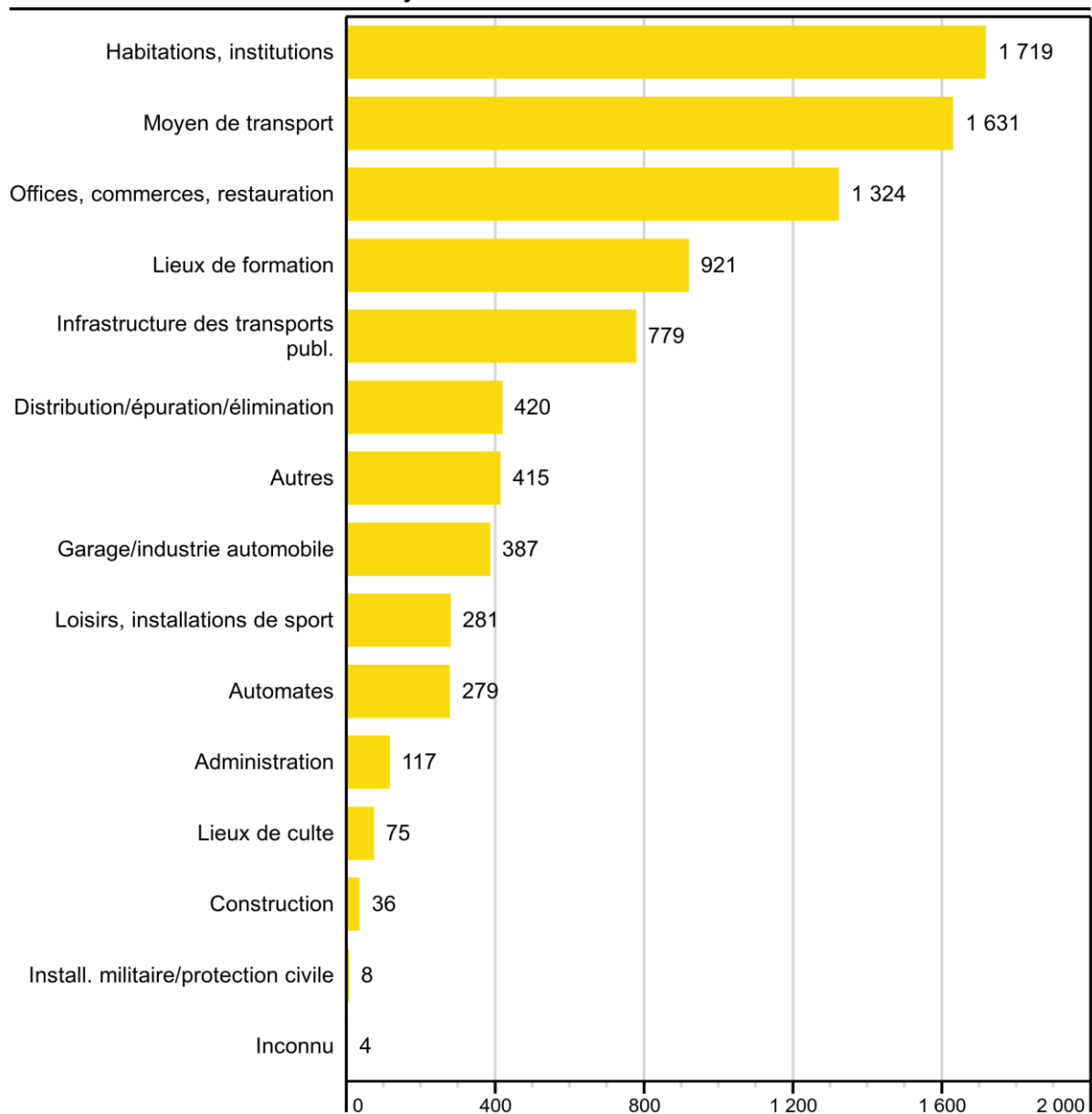
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

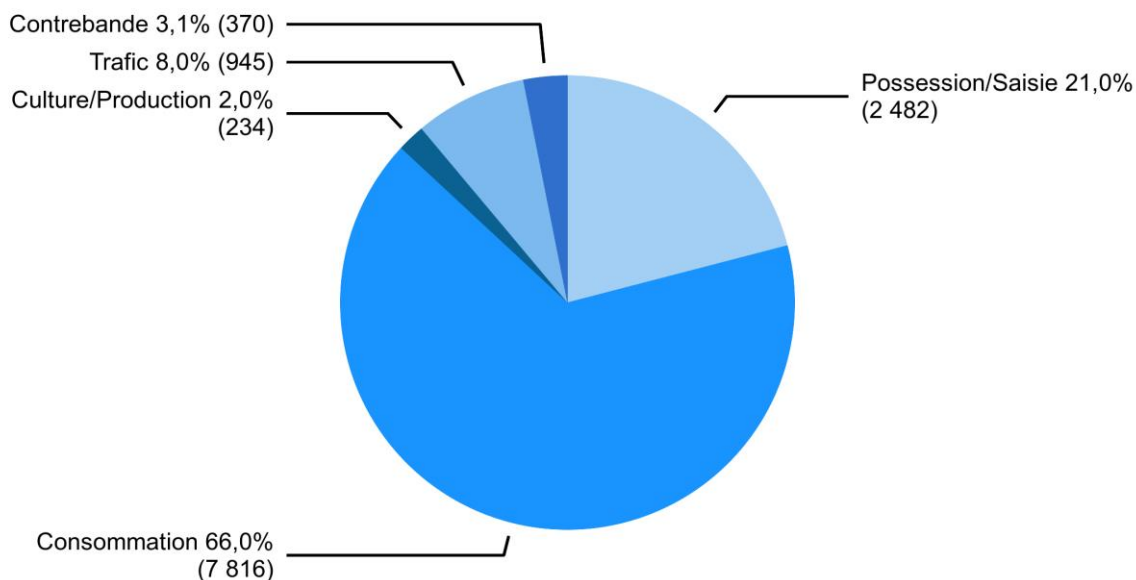
© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LStup	12 043	98,8%	11 854	98,9%	-2%
Total possession/saisie	2 748	94,9%	2 482	95,4%	-10%
Possession/saisie contravention	2 130	95,4%	1 846	95,0%	-13%
Possession/saisie délit	543	92,6%	514	95,9%	-5%
Possession/saisie crime	75	98,7%	122	99,2%	63%
Total consommation	7 876	100,0%	7 816	100,0%	-1%
Total culture/production	169	98,8%	234	100,0%	38%
Culture/production contravention	113	98,2%	130	100,0%	15%
Culture/production délit	47	100,0%	73	100,0%	55%
Culture/production crime	9	100,0%	31	100,0%	244%
Total trafic	1 005	99,7%	945	99,2%	-6%
Trafic délit	830	99,8%	702	99,0%	-15%
Trafic crime	175	99,4%	243	99,6%	39%
Total contrebande	244	98,4%	370	98,1%	52%
Importation, exportation, transit contravention	6	100,0%	193	99,0%	3 117%
Importation, exportation, transit délit	225	98,2%	148	96,6%	-34%
Importation, exportation, transit crime	13	100,0%	29	100,0%	123%
Total autres infractions à la LStup	1	100,0%	7	100,0%	600%
Autres infractions à la LStup contravention	1	100,0%	7	100,0%	600%
Autres infractions à la LStup délit	0	—	0	—	0%

© OFS, Neuchâtel 2021

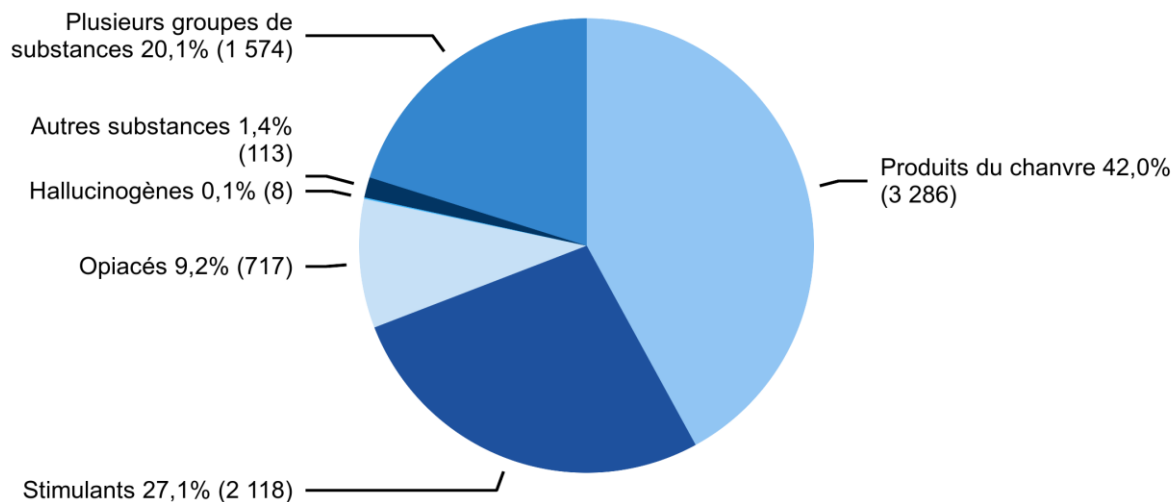
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



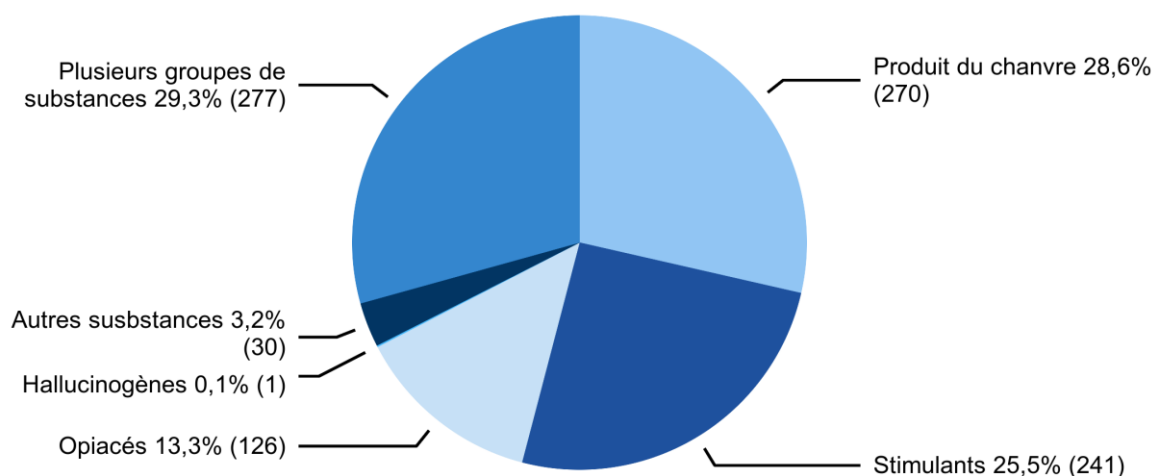
État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	2 253	0	28	369	298	431	256	438	241	161	31	0
Étrangers	1 536	0	15	146	159	329	275	377	180	47	8	0
résidents	764	0	9	77	81	135	102	196	115	42	7	0
asile	289	0	5	37	45	92	57	43	9	1	0	0
autres	483	0	1	32	33	102	116	138	56	4	1	0
Suissesses	468	0	7	82	52	60	57	98	59	41	12	0
Étrangères	133	0	5	12	15	16	17	36	25	7	0	0
résidents	109	0	5	11	13	12	15	25	23	5	0	0
asile	5	0	0	1	0	2	1	1	0	0	0	0
autres	19	0	0	0	2	2	1	10	2	2	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	341	0	0	29	25	51	44	89	53	39	11	0
Étrangers	292	0	1	17	26	83	48	68	32	13	4	0
résidents	102	0	0	10	7	17	10	27	17	10	4	0
asile	43	0	1	6	10	17	7	0	2	0	0	0
autres	147	0	0	1	9	49	31	41	13	3	0	0
Suissesses	55	0	0	2	2	2	7	20	9	9	4	0
Étrangères	18	0	0	2	0	3	2	7	3	1	0	0
résidents	15	0	0	1	0	2	1	7	3	1	0	0
asile	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	546	92	24	13	7	0	682
Suisses	416	63	11	6	2	0	498
Étrangers	130	29	13	7	5	0	184
résidents	79	16	6	3	2	0	106
asile	28	7	5	3	1	0	44
autres	23	6	2	1	2	0	34
Total adultes	3 216	473	153	89	135	80	4 146
Suisses	1 918	287	90	44	90	53	2 482
Étrangers	1 298	186	63	45	45	27	1 664
résidents	675	104	27	9	17	17	849
asile	172	33	19	23	15	4	266
autres	451	49	17	13	13	6	549

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2019	2020	Différence
Hommes	5	3	-40%
Femmes	3	1	-67%
Adultes	8	4	-50%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	5	4	-20%
Étrangers/ères	3	0	-100%
Total décès dus à la drogue	8	4	-50%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	46	7	0,832	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	26	–	5,000	–	2 102
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	106	–	15,000	–	20 884
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	13	–	0,385	–	152
Haschisch	206	1	20,870	–	–
Huile de haschisch	5	–	0,092	4	–
Marijuana	469	39	147,289	–	–
Cannabinoides de synthèse	1	–	0,016	–	–
Stimulants					
Amphétamine	147	7	4,192	–	–
Crack	1	–	0,002	–	–
Ecstasy	112	1 185	0,002	–	–
Khat	–	–	–	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	964	–	19,260	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	39	689	0,526	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
MDPV	1	2	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	822	–	41,188	–	–
Morphine-/héroïne-base	1	–	0,002	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	15	93	0,084	205	–
Autres produits de substitution	3	–	0,029	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	17	14	0,418	–	–
LSD	16	347	0,009	3	–
Mescaline	1	–	0,007	–	–
Autres hallucinogènes	1	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	1	–	–	33	–
Autres substances stupéfiantes	4	4	0,006	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	304	5 096	0,159	510	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	41	–	16,737	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

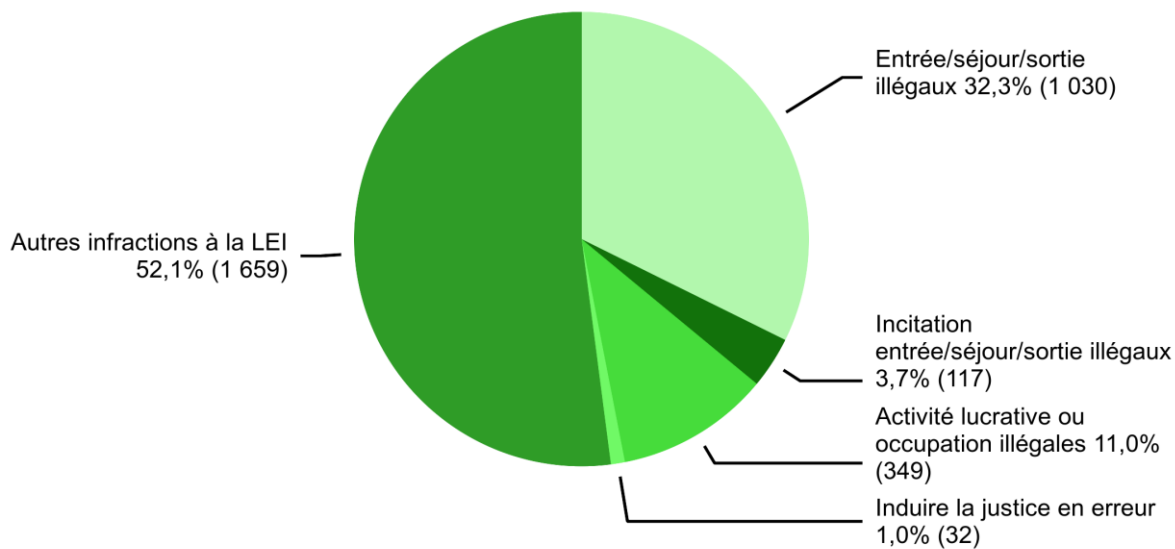
© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 35: Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

	2019		2020		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général infractions à la LEI	3 119	100,0%	3 187	99,9%	2%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 167	100,0%	1 030	99,9%	-12%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	393	100,0%	312	100,0%	-21%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	770	100,0%	708	99,9%	-8%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	2	100,0%	9	100,0%	350%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	110	100,0%	117	99,1%	6%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	92	100,0%	111	99,1%	21%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	14	100,0%	6	100,0%	-57%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	4	100,0%	0	—	-100%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	444	100,0%	349	100,0%	-21%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	277	100,0%	197	100,0%	-29%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	41	100,0%	42	100,0%	2%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	124	100,0%	109	100,0%	-12%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Total induire la justice en erreur	91	100,0%	32	100,0%	-65%
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	87	100,0%	23	100,0%	-74%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	4	100,0%	9	100,0%	125%
Total autres infractions à la LEI	1 307	99,9%	1 659	100,0%	27%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	1 089	100,0%	1 465	100,0%	35%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	140	100,0%	152	100,0%	9%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	2	100,0%	4	100,0%	100%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	5	100,0%	16	100,0%	220%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	39	100,0%	10	100,0%	-74%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	—	0	—	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	17	94,1%	3	100,0%	-82%
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	12	100,0%	8	100,0%	-33%
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Autres infractions à la LEI	2	100,0%	0	—	-100%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Code pénal (CP)	58 826	55 935	54 843	50 508	50 094	53 942	54 869
Loi sur les stupéfiants (LStup)	13 484	13 608	13 832	12 548	12 114	12 043	11 854
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	3 322	2 670	2 508	2 639	2 655	3 119	3 187

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total général du Code pénal	58 826	55 935	54 843	50 508	50 094	53 942	54 869
Total vie et intégrité corporelle	2 177	2 160	2 253	2 139	2 217	2 391	2 466
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	4	6	6	7	3	6
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	12	9	3	6	8	7
Lésions corporelles graves (Art. 122)	70	88	51	81	45	65	82
Lésions corporelles simples (Art. 123)	641	571	669	615	611	682	652
Total patrimoine	44 890	41 931	40 365	36 862	36 200	38 876	38 116
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	21 185	18 307	17 790	15 151	14 685	16 153	15 139
dont vol par effraction	4 840	4 332	4 240	3 474	2 932	3 004	2 815
dont vol à l'arrachée	91	83	89	71	84	106	93
Vol de véhicule (Art. 139)	7 579	7 477	6 520	6 463	6 821	6 814	6 252
Brigandage (Art. 140)	230	209	230	199	190	237	280
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 328	7 566	7 667	7 425	7 126	7 697	8 405
Escroquerie (Art. 146)	1 032	1 228	1 231	1 513	1 836	1 949	2 136
Extorsion et chantage (Art. 156)	148	162	135	80	97	90	92
Infractions de faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	149	101	150	173	136	225	254
Total honneur, domaine secret ou privé	1 473	1 465	1 789	1 981	1 893	2 194	2 430
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	253	274	297	298	318	308	349
Total liberté	6 833	7 187	7 115	6 142	5 870	6 317	6 405
Menaces (Art. 180)	883	836	1 009	878	943	1 028	1 186
Contrainte (Art. 181)	199	182	273	228	164	141	151
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	1	7	1	7	0	4
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	21	26	20	19	25	42	23
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	516	511	520	449	571	628	640
Total intégrité sexuelle	612	533	600	590	620	751	856
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	136	111	106	97	83	107	110
Viol (Art. 190)	65	58	72	78	70	73	87
Exhibitionnisme (Art. 194)	42	32	63	48	56	44	57
Pornographie (Art. 197)	183	148	106	153	163	300	337
Total danger collectif	349	344	347	312	269	312	274
Incendie intentionnel (Art. 221)	97	122	114	90	81	84	74
Total autorité publique	1 322	1 151	1 173	1 373	1 425	1 594	2 685
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	481	382	425	503	445	630	630
Total administration de la justice	194	204	275	260	407	534	691
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	64	79	118	134	254	389	534
Autres Code pénal	976	960	926	849	1 193	973	946

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

4.1.3 Code pénal: infractions par arrondissement administratif

Code pénal: infractions par arrondissement administratif

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	27 489	25 802	25 505	23 428	24 297	26 298	27 034
Arrondissement administratif Biel/Bienne	9 280	9 462	9 570	8 411	8 045	9 092	9 794
Arrondissement administratif Thoun	4 832	4 254	4 077	3 780	3 434	3 625	3 590
Arrondissement administratif Emmental	3 065	3 193	3 235	3 068	2 887	2 940	3 077
Arrondissement administratif Seeland	2 989	2 612	2 513	2 581	2 355	2 613	2 753
Arrondissement administratif Haute-Argovie	3 741	3 328	3 112	2 610	2 839	2 789	2 632
Arrondissement administratif Jura bernois	2 668	2 645	2 417	2 283	1 943	2 203	2 188
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 473	2 280	2 195	2 071	2 035	2 051	1 653
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 335	1 357	1 267	1 432	1 216	1 292	1 127
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	471	490	444	400	431	439	570
Inconnu BE	483	512	508	444	612	600	451

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 36: Code pénal: infractions par arrondissement administratif

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bern	17 936	16 746	16 463	14 625	16 020	17 325	17 882
Biel/Bienne	7 137	7 222	7 076	6 088	5 965	6 701	7 186
Thun	3 034	2 647	2 553	2 377	2 232	2 253	2 360
Köniz	1 815	1 658	1 790	1 749	1 573	1 744	1 882
Burgdorf	857	929	999	896	960	890	1 029
Langenthal	1 301	1 299	1 047	887	1 105	1 044	922
Lyss	836	808	771	697	717	871	922
Ostermundigen	801	736	772	728	687	718	667
Nidau	521	514	612	601	538	521	632
Interlaken	997	813	949	841	779	833	606
Zollikofen	426	652	508	467	473	415	594
Muri bei Bern	672	607	713	563	499	594	573
Münsingen	413	381	396	391	439	583	565
Spiez	592	613	612	611	571	530	484
Ittigen	546	518	515	431	450	505	463
Moutier	622	579	334	389	378	428	402
Steffisburg	610	567	500	397	366	412	397
Worb	435	381	306	342	357	370	390
Brugg	295	328	351	310	272	288	389
Belp	410	328	367	332	331	361	314
Urtenen-Schönbühl	317	262	283	245	201	315	295
Lengnau (BE)	180	202	272	246	195	237	274
Saanen	276	275	276	230	248	260	274
Moosseedorf	268	265	247	186	259	206	272
Münchenbuchsee	323	349	366	373	265	268	263
Herzogenbuchsee	312	346	347	246	296	258	262
Saint-Imier	358	271	302	330	225	295	250
Kirchberg (BE)	264	222	228	229	191	216	249
Langnau im Emmental	334	332	270	302	292	272	242
Aarberg	217	214	176	213	188	209	235
Ipsach	134	180	147	123	190	244	230
Tavannes	198	244	184	184	155	165	215
Unterseen	248	203	186	165	190	180	207
Ins	212	193	142	152	180	126	205
Uetendorf	206	206	223	217	116	206	198
Wohlen bei Bern	186	240	305	215	206	293	197
La Neuveville	269	321	317	222	177	255	195
Bolligen	204	156	110	153	141	152	192
Pieterlen	153	245	252	260	159	238	192
Konolfingen	191	199	155	110	162	194	175
Autres communes	13 720	12 684	12 421	12 385	11 346	11 967	11 588

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants³

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions à la LStup	13 484	13 608	13 832	12 548	12 114	12 043	11 854
Total possession/saisie	4 089	4 380	4 437	3 320	2 812	2 748	2 482
Possession/saisie contravention	3 600	3 794	3 665	2 560	2 142	2 130	1 846
Possession/saisie délit	394	504	671	650	550	543	514
Possession/saisie crime	95	82	101	110	120	75	122
Total consommation	8 008	7 523	8 105	7 696	7 828	7 876	7 816
Total culture/production	325	320	258	309	207	169	234
Culture/production contravention	158	169	133	132	114	113	130
Culture/production délit	157	135	105	123	84	47	73
Culture/production crime	10	16	20	54	9	9	31
Total trafic	878	772	879	986	923	1 005	945
Trafic délit	652	611	713	769	712	830	702
Trafic crime	226	161	166	217	211	175	243
Total contrebande	184	613	153	237	344	244	370
Importation, exportation, transit contravention	–	–	–	–	–	6	193
Importation, exportation, transit délit	167	606	129	203	300	225	148
Importation, exportation, transit crime	17	7	24	34	44	13	29
Total autres infractions à la LStup	–	–	–	–	–	1	7
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–	1	7
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–	0	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	7 973	7 901	8 251	7 784	7 557	7 635	7 790
Arrondissement administratif Biel/Bienne	2 148	2 087	1 999	1 898	1 773	1 544	1 550
Arrondissement administratif Thoun	989	947	868	704	812	838	547
Arrondissement administratif Emmental	539	638	725	606	497	428	459
Arrondissement administratif Seeland	280	339	267	270	288	300	351
Arrondissement administratif Haute-Argovie	594	546	498	333	313	369	334
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	356	385	365	241	340	359	291
Arrondissement administratif Jura bernois	340	382	476	404	297	277	275
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	203	247	265	200	159	146	166
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	33	90	70	71	32	56	46
Inconnu BE	29	46	48	37	46	91	45

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

³ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bern	6 284	6 127	6 969	6 437	6 362	6 576	6 583
Biel/Bienne	1 950	1 821	1 812	1 691	1 551	1 325	1 313
Thun	669	650	631	500	573	655	372
Köniz	227	202	267	216	221	184	155
Burgdorf	195	220	372	202	216	159	151
Lyss	101	89	116	100	108	114	143
Interlaken	150	117	153	101	139	177	132
Ittigen	167	125	79	73	108	71	99
Ostermundigen	138	152	145	172	107	115	97
Langenthal	217	213	219	114	108	103	95
Münsingen	151	88	66	92	69	60	95
Spiez	101	104	130	107	96	87	85
Nidau	65	90	57	86	69	51	75
Worb	104	107	38	52	76	66	72
Aarberg	16	32	18	24	15	30	65
Herzogenbuchsee	38	77	49	49	57	84	63
Muri bei Bern	40	70	88	42	62	44	61
Zollikofen	113	114	54	41	35	63	59
Urtenen-Schönbühl	59	50	54	39	18	30	55
Steffisburg	123	98	75	81	58	48	52
Belp	36	53	36	29	36	39	48
Saint-Imier	89	89	133	81	65	35	48
Bolligen	15	29	18	50	15	36	46
Fraubrunnen	28	9	16	7	25	9	42
Unterseen	57	32	27	8	34	48	42
Wiler bei Utzenstorf	0	4	7	1	2	4	42
Jegenstorf	35	35	23	26	21	13	41
Moutier	61	38	46	37	36	61	40
Tavannes	24	43	47	68	44	28	38
Kirchberg (BE)	41	17	20	19	57	13	35
Aarwangen	47	35	33	22	10	40	34
Uetendorf	46	29	18	25	25	20	34
Brugg	44	45	17	20	31	42	30
Heimberg	52	36	57	25	67	24	30
Münchenbuchsee	33	66	35	87	48	33	30
Langnau im Emmental	73	78	72	69	44	59	28
Lengnau (BE)	15	22	32	22	23	22	28
Hindelbank	35	29	25	36	18	29	27
Ipsach	7	16	9	1	7	15	27
Rubigen	59	30	14	13	15	23	26
Autres communes	1 779	2 327	1 755	1 683	1 443	1 408	1 316

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration⁴

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total général infractions à la LEI	3 322	2 670	2 508	2 639	2 655	3 119	3 187
Total entrée/séjour/sortie illégaux	2 159	1 566	1 144	1 094	987	1 167	1 030
Entrée illégale (y.c. par négligence)	398	360	312	336	313	393	312
Séjour illégal (y.c. par négligence)	1 753	1 200	822	755	663	770	708
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	1	3	2	1	5	2	9
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	7	3	8	2	6	2	1
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	113	91	81	80	80	110	117
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	86	79	69	69	64	92	111
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	3	9	4	6	9	14	6
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	17	0	5	0	1	4	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	7	3	3	5	6	—	—
Total activité lucrative ou occupation illégaux	495	526	483	439	587	444	349
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	340	332	300	261	352	277	197
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	43	33	48	33	43	41	42
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	108	161	133	145	189	124	109
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	4	0	2	0	3	2	1
Total induire la justice en erreur	62	38	46	34	79	91	32
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	48	31	39	34	65	87	23
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	14	7	7	0	14	4	9
Total autres infractions à la LEI	493	449	754	992	922	1 307	1 659
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	350	330	582	865	759	1 089	1 465
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	110	88	101	103	123	140	152
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	3	1	4	3	6	2	4
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	6	7	12	2	4	5	16
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	16	17	41	18	25	39	10
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	—	—	—	—	—	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	—	—	—	—	—	17	3
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	—	—	—	—	—	12	8
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	—	—	—	—	—	1	1
Autres infractions à la LEI	8	6	14	1	5	2	0

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

⁴ Le 1er janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé.

4.1.9 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 519	1 358	1 241	1 485	1 529	1 889	2 117
Arrondissement administratif Biel/Bienne	658	496	521	538	491	573	572
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	104	96	86	78	109	124	85
Arrondissement administratif Seeland	108	105	100	95	60	88	85
Arrondissement administratif Jura bernois	150	102	141	97	112	109	78
Arrondissement administratif Haute-Argovie	327	196	133	131	126	86	70
Arrondissement administratif Emmental	111	91	101	77	79	73	63
Arrondissement administratif Thoue	260	147	126	90	88	106	59
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	56	58	46	29	42	30	31
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	6	16	10	17	13	31	24
Inconnu BE	23	5	3	2	6	10	3

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif

4.1.10 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bern	1 236	1 081	1 014	1 280	1 280	1 671	1 918
Biel/Bienne	599	427	467	478	392	489	463
Thun	211	102	85	66	57	87	49
Köniz	41	45	45	53	55	41	48
Lyss	21	38	31	41	22	19	39
Lauterbrunnen	16	17	13	17	43	41	36
Nidau	20	22	14	24	12	20	35
Interlaken	42	53	40	41	17	29	32
Lengnau (BE)	6	6	8	7	14	20	25
Ostermundigen	41	40	27	29	34	24	25
Ipsach	0	3	0	0	4	2	23
Saanen	6	7	4	10	9	22	21
Saint-Imier	33	26	59	21	28	18	20
Spiez	42	41	29	27	26	17	19
Zollikofen	25	17	11	16	13	6	19
Burgdorf	36	20	29	21	29	24	17
Langenthal	122	45	24	41	26	19	17
Münsingen	13	6	12	14	24	2	14
Worb	18	19	6	5	7	4	14
Huttwil	23	14	8	0	9	0	12
Kirchberg (BE)	12	4	11	12	7	8	12
Moutier	38	12	13	16	14	17	12
Jegenstorf	0	0	3	0	2	4	10
Münchenbuchsee	8	7	4	9	5	15	10
Reconvilier	12	8	3	1	0	6	10
Rubigen	5	4	2	2	1	5	10
Brügg	6	5	6	5	16	24	8
Fraubrunnen	3	0	10	2	0	0	8
Niederbipp	2	23	16	2	7	7	8
Rüdtligen-Alchenflüh	1	4	3	7	4	10	8
Gampelen	27	11	1	2	3	0	7
Pieterlen	14	13	15	3	8	1	7
Aarwangen	43	15	12	24	2	6	6
Erlenbach im Simmental	2	0	1	0	0	2	6
Ittigen	15	27	6	6	22	21	6
La Neuveville	6	12	1	5	4	8	6
Moosseedorf	20	12	5	7	14	3	6
Sumiswald	6	0	1	1	2	0	6
Trametan	28	3	6	8	7	22	6
Aarberg	5	3	15	1	4	13	5
Autres communes	518	478	448	335	432	392	184

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

4.1.11 Infractions de violence

Infractions de violence

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions de violence	4 089	3 889	4 273	4 047	4 041	4 524	4 813
Violence grave (exercée)	145	163	140	170	128	149	187
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	8	16	15	9	13	11	13
Homicides avec arme à feu	2	4	2	1	1	1	2
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	4	7	5	7	8	6
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	3	1	0	1	0	1
Homicides avec violence physique	2	3	0	1	3	2	1
Homicides autre instrument	3	2	5	2	1	0	3
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	70	88	51	81	45	65	82
Lés. corp. graves avec arme à feu	2	1	0	1	0	1	1
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	19	22	11	11	14	17	11
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	3	1	5	2	2	3	13
Lés. corp. graves avec violence physique	23	36	25	54	20	26	37
Lés. corp. graves autre instrument	23	25	10	12	8	11	18
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	3	0	1	1	7	2
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	65	58	72	78	70	73	87
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	2	1	2	2	0	0	5
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 913	2 729	2 990	2 922	2 875	3 264	3 348
Lésions corporelles simples (Art. 123)	641	571	669	615	611	682	652
Voies de fait (Art. 126)	1 112	1 055	1 103	1 081	1 200	1 262	1 270
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	77	150	151	140	110	103	158
<i>Nombre d'affaires</i>	13	26	28	28	22	25	25
Participation à agression (Art. 134) ⁵	112	117	88	84	79	116	136
<i>Nombre d'affaires</i>	43	45	29	31	32	41	45
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	228	208	228	197	190	237	275
Contrainte (Art. 181)	199	182	273	228	164	141	151
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	1	2
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	21	26	20	19	25	42	23
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	1	0	0	2
Contrainte sexuelle (Art. 189)	42	37	32	51	49	43	49
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	481	382	425	503	445	630	630
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	1	1	3	2	7	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 031	997	1 143	955	1 038	1 111	1 278
Menaces (Art. 180)	883	836	1 009	878	943	1 028	1 186
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	148	161	134	77	95	83	92

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 44: Infractions de violence

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

4.1.12 Infractions de violence domestique

Infractions de violences domestiques

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total infractions de violences domestiques	1 285	1 318	1 335	1 156	1 232	1 292	1 557
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	2	1	6	3	2	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	6	3	0	1	5	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	4	5	3	2	7	7
Lésions corporelles simples (Art. 123)	110	111	139	82	87	104	133
Voies de fait (Art. 126)	430	443	449	432	459	456	544
Mise en danger vie (Art. 129)	2	4	7	4	4	2	4
Injure (Art. 177)	161	188	177	173	197	203	258
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	60	40	23	27	26	35	29
Menaces (Art. 180)	318	330	334	287	322	331	394
Contrainte (Art. 181)	55	58	59	49	29	23	30
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	10	9	10	5	6	13	17
Actes sexuels enfant (Art. 187)	24	33	46	19	27	25	27
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	13	6	9	7	9	14
Viol (Art. 190)	33	20	25	21	19	21	33
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	2	2	0	2	0	1
Autres articles du CP ⁶	61	55	49	39	40	56	61

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total patrimoine	44 890	41 931	40 365	36 862	36 200	38 876	38 116
Appropri. illégitime (Art. 137)	204	233	224	221	290	212	213
Abus de confiance (Art. 138)	150	147	126	150	156	161	203
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	21 185	18 307	17 790	15 151	14 685	16 153	15 139
Vol de véhicule (Art. 139)	7 579	7 477	6 520	6 463	6 821	6 814	6 252
Brigandage (Art. 140)	230	209	230	199	190	237	280
Soustraction de chose (Art. 141)	66	58	57	56	40	62	57
Soustraction de données (Art. 143)	134	176	208	141	144	105	105
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	17	18	28	41	44	82	60
Dom. à la propriété (Art. 144)	7 328	7 566	7 667	7 425	7 126	7 697	8 405
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	5 824	5 327	5 136	4 354	3 575	3 657	3 479
Escroquerie (Art. 146)	1 032	1 228	1 231	1 513	1 836	1 949	2 136
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	429	477	437	516	656	864	962
Filouterie d'auberge (Art. 149)	47	37	48	59	51	52	48
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	39	24	31	45	51	53	38
Extorsion et chantage (Art. 156)	148	162	135	80	97	90	92
Gestion déloyale (Art. 158)	19	18	13	18	17	13	16
Détournement de salaire (Art. 159)	66	89	72	26	37	42	27
Recel (Art. 160)	138	128	100	107	111	135	128
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	27	20	23	29	30	47	58
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	110	74	111	110	83	121	99
Autres infractions contre le patrimoine	118	156	178	158	160	330	319

© OFS, Neuchâtel 2021

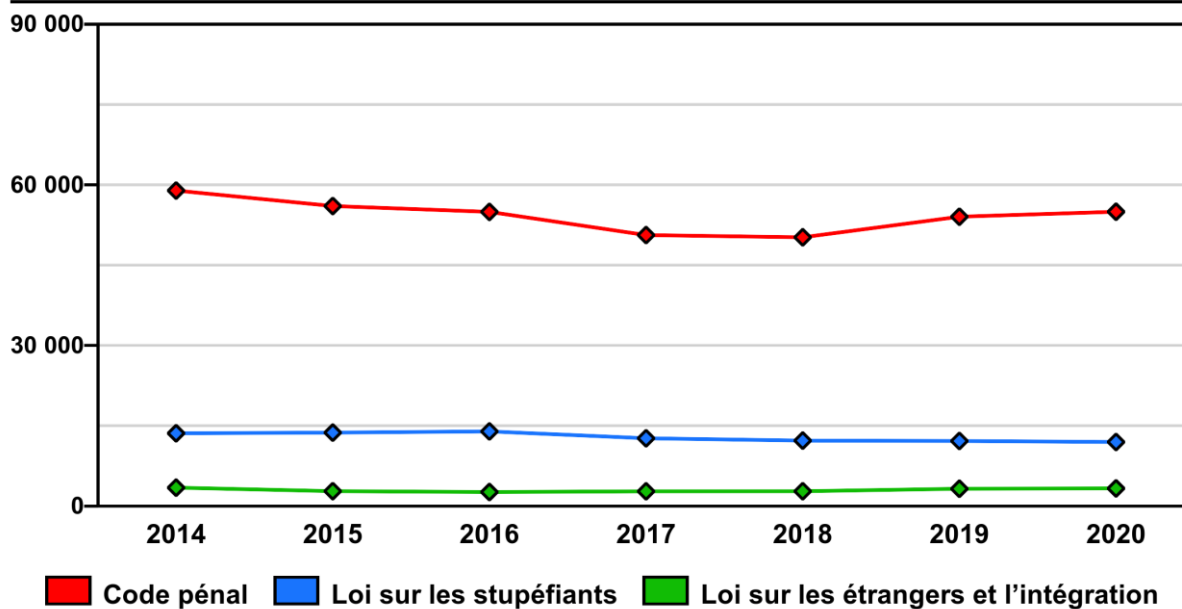
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2021

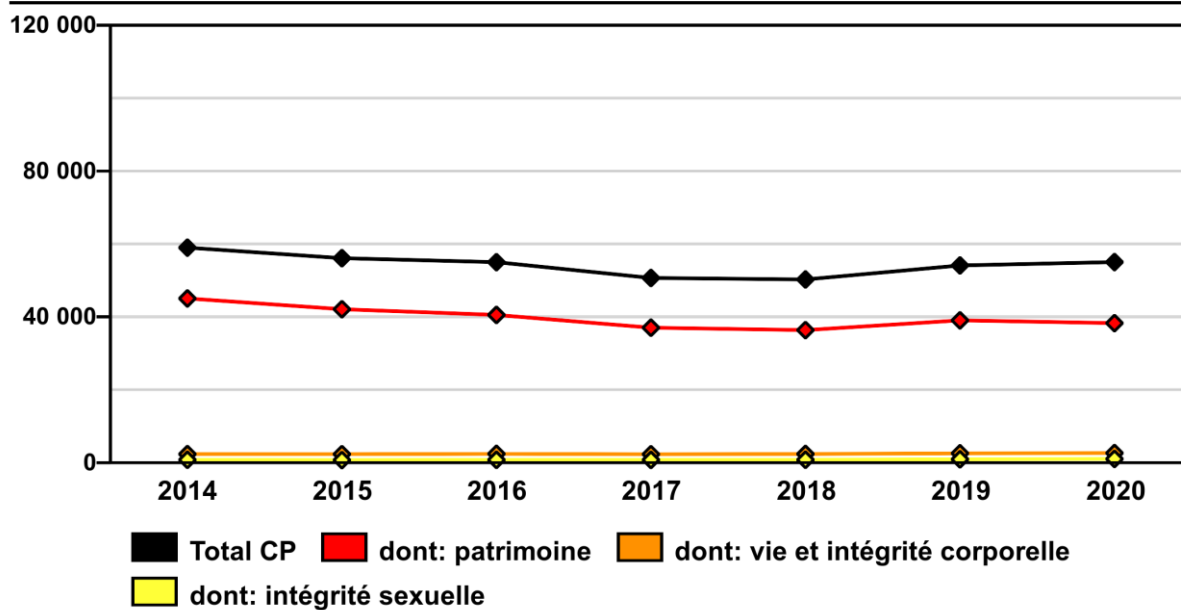
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 36: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 15.2.2021

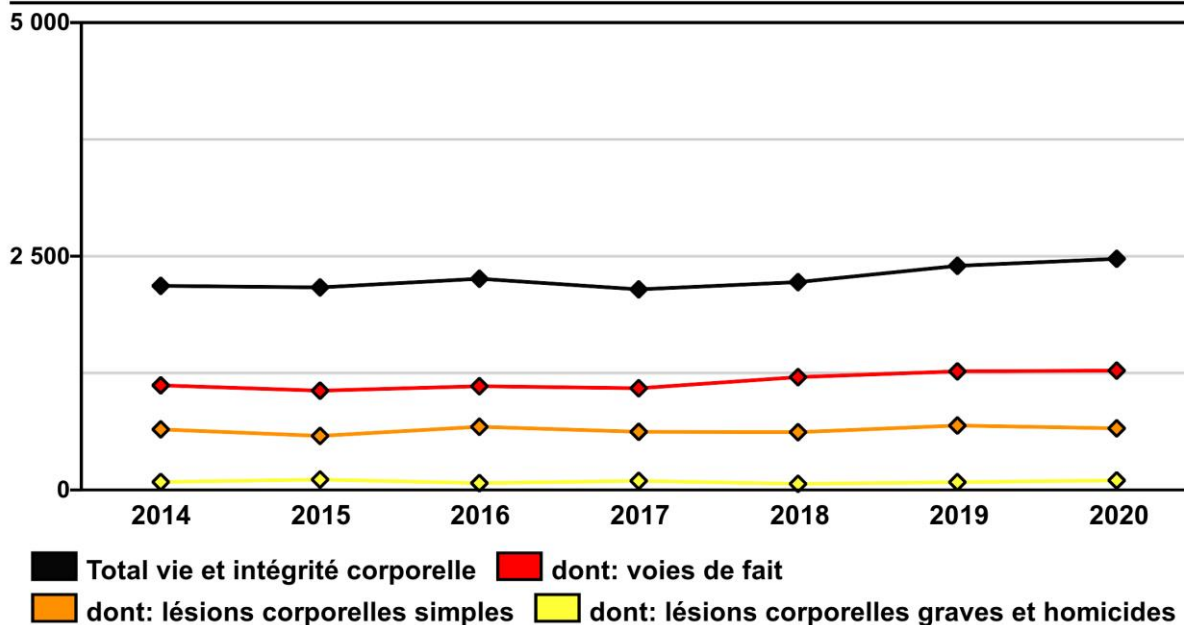
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 15.2.2021

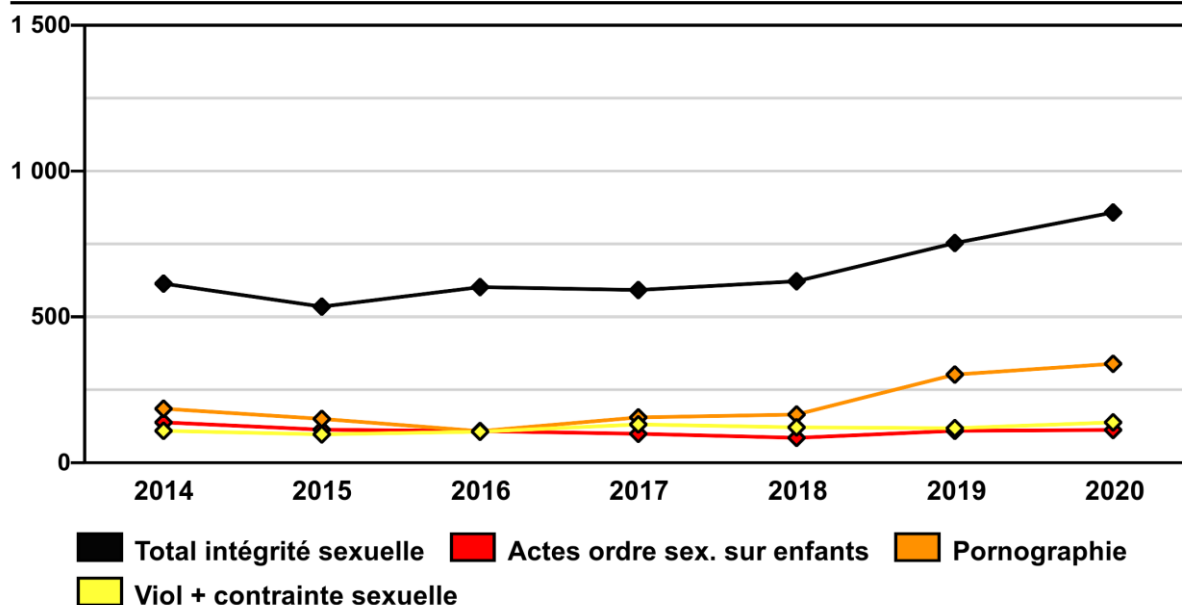
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 15.2.2021

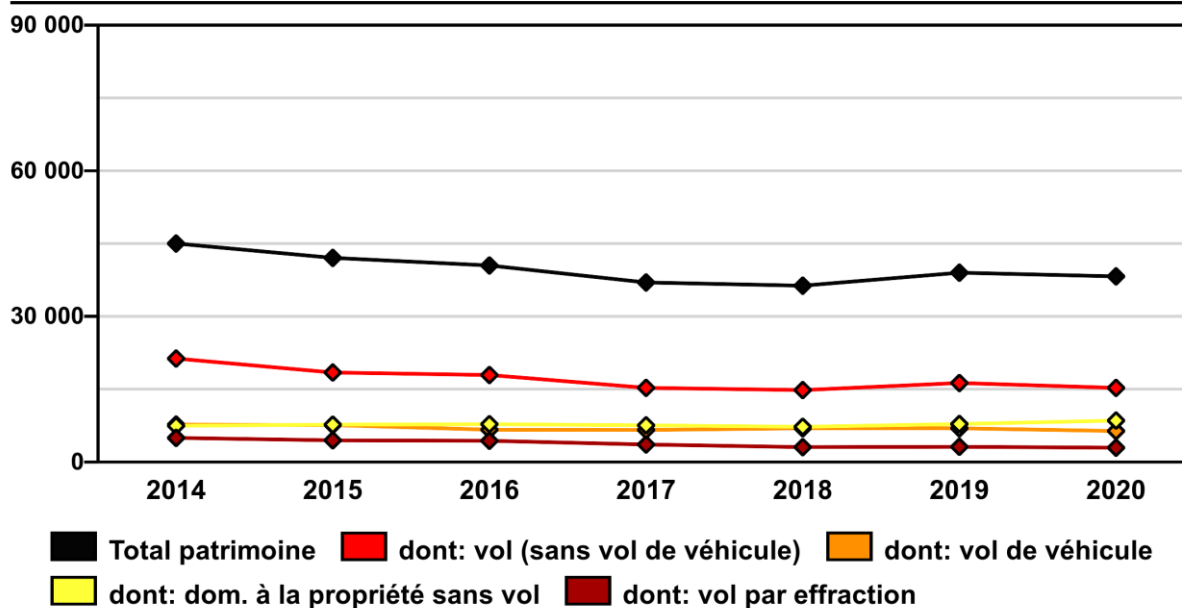
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



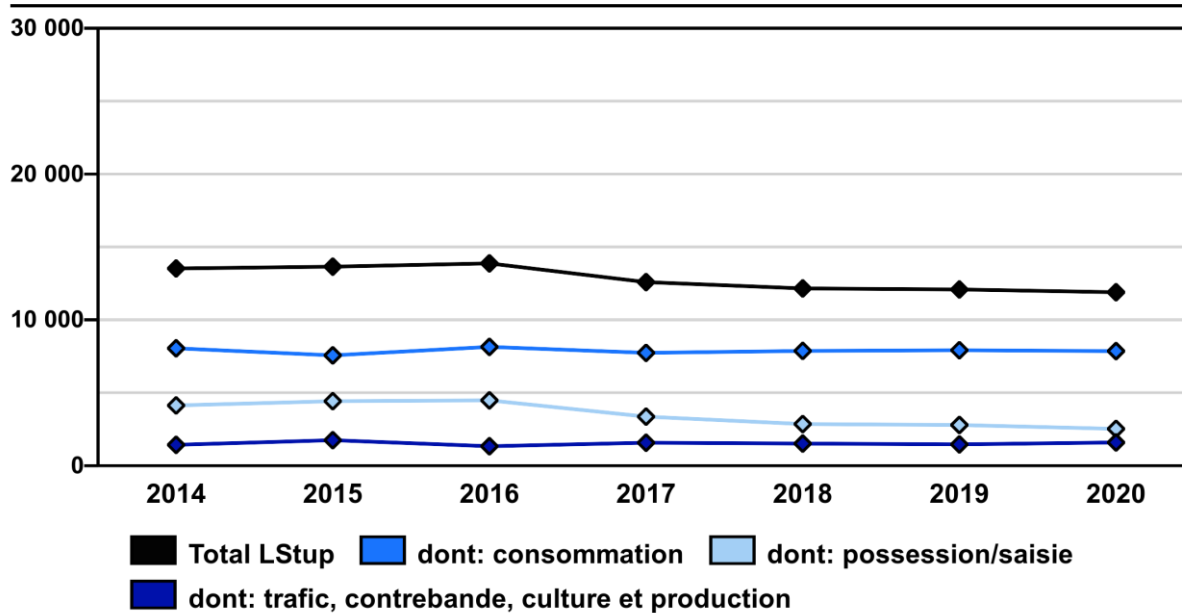
État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

État de la base de données: 15.2.2021

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

© OFS, Neuchâtel 2021

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Suppléments cantonaux

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2019	2020	Différence
Total décès extraordinaires	641	640	0%
Total suicides	303	299	-1%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	186	167	-10%
Total tentatives de suicide	122	122	0%
Total personnes disparues	225	217	-4%
Total interventions dans la sphère privée sans procédure pénale	252	521	107%

© OFS, Neuchâtel 2021

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

5.2 Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

	2019		2020		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total des infraction à des lois cantonales et à des ordonnances	2005	93.1%	2247	91.8%	12.1%
LDPén (Souillure de la propriété d'autrui)	131	68.7%	161	58.4%	22.9%
LDPén (Matériel servant à la commission d'actes punissables)	26	100.0%	36	94.4%	38.5%
LDPén (Tapage nocturne, conduite inconvenante)	583	98.3%	640	97.5%	9.8%
LDPén (Refus d'indiquer son nom)	164	99.4%	192	98.4%	17.1%
LDPén (Interdiction de se masquer)	29	55.2%	13	69.2%	-55.2%
Loi sur les constructions du 9 juin 1985	91	98.9%	103	100.0%	13.2%
Loi sur les déchets	195	80.5%	253	85.0%	29.7%
Loi sur la protection de l'air	35	100.0%	25	100.0%	-28.6%
Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts	42	100.0%	110	96.4%	161.9%
Loi du 25 mars 2002 sur la chasse et la protection de la faune sauvage	39	92.3%	47	95.7%	20.5%
Loi du 21 juin 1995 sur la pêche	15	100.0%	33	97.0%	120.0%
LHR (Loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration)	214	98.60%	149	98.60%	-48.00%
LPTP (Loi sur la protection contre le tabagisme passif)	95	97.9%	38	94.7%	-60.0%
Loi sur l'établissement et le séjour des Suisses	16	100.0%	24	95.8%	50.0%
Loi du 15 septembre 1992 sur la protection de la nature	17	100.0%	34	100.0%	100.0%
Loi sur le commerce et l'industrie (LCI)	24	100.0%	12	83.3%	-50.0%
Loi sur les chiens (LC)	200	88.0%	254	87.8%	27.0%
Loi sur l'exercice de la prostitution (LEP)	28	100.0%	20	95.0%	-28.6%
autres infractions	61	89.20%	103	96.70%	107.40%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 48: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEI et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de «population résidente permanente» a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 18 octobre 2020. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en

considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Élocutions et évolution des infractions selon la loi	10
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élocutions et évolution des infractions	12
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	15
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	17
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	19
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	21
Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	23
Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune	25
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	26
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	30
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	31
Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	32
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	33
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	33
Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	34
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	34
Tableau 17: Infractions de violence: élocutions et évolution des infractions	36
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	39
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	40
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions	42
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élocutions et évolution des infractions	44
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élocutions et évolution des infractions	47
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élocutions et évolution des infractions	48
Tableau 24: Type de vol: élocution et évolution des infractions	49
Tableau 25: Vol de véhicule: élocutions et évolution des infractions	52
Tableau 26: Dommages à la propriété: élocutions et évolution des infractions	53
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élocutions et évolution des infractions	57
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	59
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	60
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	60
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution	61
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	62
Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élocutions et évolution des infractions	64
Tableau 34: Infractions selon la loi	65
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	66
Tableau 36: Code pénal: infractions par arrondissement administratif	67
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune	68
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	69
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif	69
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	70
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	71
Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif	72
Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	73
Tableau 44: Infractions de violence	74
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	75
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	76
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	81
Tableau 48: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances	81

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	9
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	11
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	13
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif	14
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	16
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif	18
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	20
Figure 8: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par arrondissement administratif	22
Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune	24
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	27
Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe	27
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	28
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	35
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	37
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	37
Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	38
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	38
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	41
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	43
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	44
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	45
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	46
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	48
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	49
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	50
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	51
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	52
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte.....	53
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire	54
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	55
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	56
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	58
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances.....	59
Figure 35: Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	63
Figure 36: Infractions selon la loi	77
Figure 37: Code pénal: sélection de titres	78
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	78
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	79
Figure 40: Infractions contre le patrimoine	79
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	80